

SOMMAIRE

ECOTOXICOLOGIE

Sensibilité de *chirocephalus diaphanus* Prévost 1803 à deux produits utilisés dans la lutte anti-moustiques : le BTI et l'Abate, par Jean-François CART, p. 98

ARCHEOLOGIE

Pinacles de pierre et grand alignement : « l'architecture sacrée » de la vallée de l'Orvanne, par Richard LEBON, p. 106

Un cas d'amputation sur une sépulture ancienne découverte à Montereau-fault-Yonne, par Gilbert-Robert DELAHAYE et Jean MARAIS, p. 139



Reconstitution imaginaire de la Pierre au petit couteau de Chéroy (dessin R. LEBON)

Numéro CPPAP : 65 832
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2000
Classification UNESCO : 11/0 n° 77-25551-1
Directeur de la publication :
Jean-Philippe SIBLET
3, allée des mimosas
77250 ECUELLES

ECOTOXICOLOGIE

SENSIBILITE DE *Chirocephalus diaphanus* Prévost 1803 A DEUX PRODUITS UTILISES DANS LA LUTTE ANTI-MOUSTIQUES : LE BTI ET L'ABATE.

Par Jean-François CART¹

Connaissant mon intérêt pour les crustacés d'eau douce, Le garde rivière Bruno Dubus m'a signalé une mare contenant des crustacés branchiopodes, *Chirocephalus diaphanus*, et des copépodes, *Hemidiaptomus amblyodon*. Cette mare proche du village, était infestée de larves de moustiques culicidés (7). Le technicien de démoustication, du fait de la présence de ces crustacés rares, décida de traiter avec un produit, le BTI, réputé inoffensif pour les crustacés cladocères (*Simocephalus sp.*), et Anostracés (*Artemia sp.*) (4). Trois jours plus tard, Nicolas Rabet et moi-même constatons que la plupart des chirocéphales étaient morts. Leur mort naturelle est exclue par la présence de chirocéphales vivants dans d'autres mares non traitées situées à quelques dizaines de mètres. Le contexte ne nous a pas permis de savoir si un seul produit avait été utilisé ou si plusieurs personnes étaient intervenues successivement avec des traitements différents.

Le *Chirocephalus diaphanus* étant un crustacé assez rare (3) (12) (13), il m'a semblé intéressant d'étudier sa sensibilité aux traitements utilisés contre les moustiques lors des campagnes printanières de démoustication des vallées de l'Aube et de la Seine. La bibliographie sur la sensibilité des Anostracés aux traitements anti-moustiques est pauvre (9) (19) : J.G. Harris (4) affirme que l'*Artemia salina* est résistant au BTI. Maggi en 1973 (8) signale la vulnérabilité de l'*Artemia salina* pour l'Abate, la DL 50 est de 0,35 ppm (parties par million) après 96 heures d'exposition à l'insecticide. Rettich en 1979 (14) précise que le phyllopele *Chirocephalopsis grubbi* actuellement appelé *Eubranchipus grubii* (3) (Anostracé de la famille des Chirocephalidés), est très sensible au Temephos (Abate) la dose de 0,005 ppm est létale.

Mon étude s'est déroulée en plusieurs phases, les résultats d'un test entraînant la réalisation d'un autre essai pour confirmer ces résultats ou vérifier une hypothèse.

I. Principaux produits utilisés pour la démoustication dans les vallées de l'Aube et de la Seine

- Le BTI : *Bacillus thuringiensis* ssp. *Israelensis* ou BT sérotype H14 (4) (19).
- L'Abate ou Temephos : bis-thiophosphate de tétra-(0)-méthyle et de 0,0-(thiodi p-phénylène) (20).

Le BTI sérotype H14 est une bactérie sécrétant lors de sa sporulation des cristaux de protéine qui ont une action insecticide ciblée sur les diptères. L'ingestion de cette protéine provoque une destruction du tube digestif des larves de moustiques (15). Ce produit n'est donc efficace que sur les larves qui se nourrissent, il est sans effet sur les nymphes et sur les adultes. Il existe plusieurs sérotypes de ce bacille qui ont des applications variées mais toujours insecticides. Un gène du Bacille de Thuringe est utilisé dans les maïs transgéniques pour lutter contre la pyrale, papillon dont la chenille se nourrit de maïs. Le *Bacillus thuringiensis* est aussi commercialisé comme insecticide biologique (21) pour traiter les chenilles qui s'attaquent aux choux et autres légumes.

¹ 15, avenue du Général de Gaulle, 10400 Nogent-sur-Seine

L'ABATE ou Temephos est un insecticide chimique organo-phosphoré d'origine américaine (American Cyanamid). Il agit par contact et ingestion (20) : il attaque le système nerveux des larves de moustiques en inhibant les enzymes cholinestérases (22). Bien que toxique pour les abeilles (20) (22), il est réputé relativement peu dangereux pour la faune et la flore aquatiques (20) (6). Il est utilisé pour traiter les sites larvaires des moustiques. Il existe plusieurs formulations qui permettent une application manuelle, avec des pulvérisateurs ou par hélicoptère.

II. Le *Chirocephalus diaphanus*

Ce crustacé Anostracé vit dans des mares temporaires (3) (10) (18). Les œufs qui se trouvent au fond de la mare éclosent lors de sa remise en eau, soit lors de fortes pluies, soit comme c'est le cas en vallée de la Seine lors de la remontée hivernale de la nappe d'eau superficielle. Il se nourrit de particules en suspensions, de bactéries, et d'algues planctoniques, en filtrant l'eau (10) (18). Sa répartition couvre le territoire français mais le nombre de stations connues après 1950 et répertoriées dans l'atlas édité en 1998 (3) est inférieur à 50. Trois localisations nouvelles sont situées dans la vallée de la Seine et potentiellement exposées à un traitement anti-moustiques (13). Il est donc important d'évaluer la sensibilité de ce crustacé aux différents produits utilisés, ce qui n'a, à ma connaissance, jamais été réalisé.

Des chirocéphales adultes récoltés dans des mares en cours d'assèchement à Villiers-sur-Seine au printemps 1999 ont été conservés en aquarium jusqu'à leur mort naturelle. Les œufs pondus sont restés au fond de l'aquarium qui a été asséché en juillet et conservé à l'abri du soleil et de la pluie. Les premiers animaux utilisés pour cette étude sont issus de ces œufs qui ont été remis en eau en septembre, ont éclos et se sont développés jusqu'au stade adulte. Ensuite, des éclosions en milieu naturel étant survenues en grand nombre, j'ai pu prélever de jeunes sujets directement dans les mares.

III. Protocole

Produits testés :

BACTIMOS : *Bacillus thuringiensis* ssp. *Israelensis* (B.T.I.). La forme testée est la poudre mouillable, utilisée aux concentrations de 0,250 kg/ha et 2 kg/ha qui sont les doses minimales et maximales préconisées en fonction des espèces de moustiques et du biotope par J-G. Harris (4).

ABATE, insecticide organo-phosphoré, est testé dans sa forme Abate 500 E moustique, aux doses préconisées dans l'Index phytosanitaire ACTA 1999 (19), soit 0,250 l/ha.

Préparation des caisses d'élevage où se déroulera le test :

Les caisses en plastique de 41 cm x 29,5 cm sont remplies d'eau du robinet puis laissées au repos 24 heures afin d'éliminer le chlore. Deux litres d'eau de pluie récoltée depuis plusieurs semaines, dans laquelle se sont développées des algues vertes, sont ajoutés à chaque caisse afin d'alimenter les crustacés qui s'en nourrissent en filtrant l'eau. La profondeur d'eau obtenue est de 15 cm. Une caisse témoin est réalisée dans chaque essai. Une première série de tests est effectuée en n'utilisant que cinq animaux par bac. Le volume d'eau et le mode de préparation de ces caisses sont parfaitement compatibles avec l'écologie de ces crustacés. Ce sont les conditions qui m'ont permis d'obtenir de bons résultats pour le développement et la reproduction de *Chirocephalus diaphanus* en élevage. Un plus grand nombre d'animaux par caisse pourrait entraîner une mortalité due à la surpopulation ou au manque de nourriture. Toutefois le nombre limité de chirocéphales dans ce cas empêche toute étude statistique. J'ai ensuite utilisé 60 jeunes animaux par caisse. Mais en faisant cela, j'ai provoqué une mortalité due aux conditions d'élevage. Cette mortalité n'apparaît réellement qu'après 8 jours. La surpopulation se retrouve dans les mares où le nombre de crustacés diminue considérablement du stade larvaire au stade adulte (10). Ce qui permet de prélever des jeunes animaux sans altérer le taux de reproduction ni mettre en danger la population.

Calcul de la quantité de produit à pulvériser dans chaque caisse :

La poudre mouillable de BTI a été diluée à raison d'un gramme pour un litre d'eau ayant reposé 24 heures afin d'en éliminer le chlore qui aurait pu réagir avec le B.T.I. et le dénaturer. L'ABATE est également diluée dans un litre d'eau reposée à raison d' 1 ml/litre.

La surface d'une caisse étant de 1209 cm², les quantités de B.T.I. introduites seront respectivement de 3 ml de solution diluée à 1/1000, pour le dosage 0,250 kg/ha dans la première caisse et 24 ml pour le dosage 2 kg/ha dans la deuxième caisse. Pour l'ABATE, la mesure sera de 3 ml de la solution diluée pour un dosage à 0,250 l/ha et 0,75 ml pour un dosage au 1/4 de la dose préconisée.

IV. Les tests réalisés

Avec 5 animaux par caisse, les caisses en extérieur, température variant de 2 à 16°C :

BTI 2 kg/ha
BTI 0,250 kg/ha
ABATE 0,250 l/ha
ABATE 0,0625 l/ha
Témoin

Avec 60 crustacés par caisse gardée à l'intérieur, température 15°C. J'y ajoute 15 larves de culicidés par récipient.

BTI 2 kg/ha
BTI 0,250 kg/ha
Abate 0,0625 l/ha
Témoin

Avec 60 animaux par caisse, à l'extérieur, température 0 à 4°C :

BTI 2 kg/ha.
BTI 0,250 kg/ha.
Témoin.

V. Résultats

Le temps T0 est compté à partir du jour et de l'heure où le traitement a été pulvérisé dans le bac.

A. Premier essai :

5 animaux par caisse, à l'extérieur, température de 2 à 16°C, fluctuant entre le jour et la nuit.

Groupe traité au BTI dosé à 2 kg/ha.

J + 7 heures : On observe une différence de coloration du tube digestif des cinq chirocéphales. Ceux-ci sont sensiblement plus clairs que ceux du groupe témoin. Toutefois leur comportement de nage n'est pas perturbé.

J + 2 jours : Un individu est posé au fond à l'agonie. Un autre semble avoir arrêté de se nourrir mais il nage normalement. Les trois derniers nagent normalement et présentent toujours un tube digestif plus clair que dans le groupe témoin et que dans le groupe BTI 0,250 kg/ha.

J + 9 jours : L'animal malade est mort, les autres nagent normalement. Il persiste un tube digestif plus clair que dans le bac témoin.

J + 18 jours : On observe quatre individus vivants sans trouble apparent ; leur transit digestif semble normalisé.

Groupe traité au BTI dosé à 0,250 kg/ha.
Je n'ai pas observé de différence avec le groupe témoin.

Groupe traité à l'ABATE 500 E dosé à 0,250 l/ha.
Dès la première heure, les *Chirocephalus diaphanus* montrent une agitation qui se traduit par une nage désordonnée et des mouvements brusques.
J 0 + 3 heures : Les cinq crustacés sont posés au fond. Ils ne nagent plus mais leurs pattes battent régulièrement. Ils semblent avoir cessé de se nourrir car leur tube digestif visible en transparence est plus clair que ceux des autres groupes.
J + 1 jour : Au cours de la journée, certains individus ont repris la nage, mais le soir ils sont tous au fond et le plus petit a des mouvements de pattes plus ralentis.
J + 2 jours : Le plus jeune est mort.
J + 9 jours : Les quatre derniers crustacés sont morts.

Groupe traité à l'ABATE 500E dosé à 0,0625 l/ha.
J 0 + 2 heures : Les 5 animaux sont paralysés au fond de la caisse, seules les pattes battent.
J + 6 jours : Les cinq chirocéphales sont toujours au fond, les pattes battent très lentement. Ils sont visiblement à l'agonie.
J + 9 jours : Tous sont morts.

Groupe témoin.
Les cinq animaux ont grandi normalement comme ceux du bac d'élevage. Il n'y a pas eu de mortalité ni de problème de comportement durant toute la durée du test.

B. Deuxième essai :

60 animaux par caisse, température ambiante moyenne proche de 15°C.

Cet essai est réalisé afin de vérifier sur un plus grand nombre d'individus l'action du BTI. En effet, le test précédent m'a semblé montrer que le BTI était toxique d'une manière non négligeable. Des menaces météorologiques de froid intense m'incitent à mettre les caisses dans un local abrité et éclairé par une fenêtre. Quinze larves de moustiques culicidés sont également introduites dans chaque récipient.

BTI 2 kg/ha.
J + 7 jours : Les crustacés nagent en moyenne plus près du fond que dans le groupe témoin, leur tube digestif est légèrement plus clair, mais par ailleurs pas de modification de comportement notable. Un individu est mort le deuxième jour. Les moustiques sont tous morts dès le premier jour.

BTI 0,250 kg/ha.
Pas d'effets remarquables sur 8 jours. Les moustiques sont tous morts à J+1.

Abate 0,0625 l/ha.
J + 1 jour : tous les crustacés sont paralysés. Tous les moustiques sont morts.
J + 2 jours : 4 sont morts
J + 7 jours : tous sont morts.

Témoin.
J + 7 jours : les animaux, crustacés et moustiques sont tous vivants.

Les résultats de ce test me surprennent car les chirocéphales ont très bien supporté le BTI, les effets sur leur comportement ont été réduits et la mortalité pratiquement nulle. Cela me semble

incohérent avec mes premières observations. Je suppose que la température doit jouer un rôle important.

C. Troisième essai :

60 animaux par caisse, température entre 0 et 4°C. Le froid est dû aux conditions météorologiques. Quand une pellicule de glace recouvre l'eau, j'abrite les bacs. Le fait que de la glace se forme à la surface de l'eau n'est pas préjudiciable à la survie des chirocéphales, cela s'observe dans les mares.

BTI 2 kg/ha.

J + 1 jour : Tous les animaux présentent des comportements nettement pathologiques, avec modification de la nage, 16 sont à l'agonie au fond de la caisse ; les battements de leurs pattes sont très ralentis. 33 sont posés au fond et 11 nagent avec difficulté entre deux eaux.

J + 6 jours : 5 crustacés nagent par intermittence ; 55 sont posés sur le fond, plus ou moins malades.

J + 12 jours : tous morts.

BTI 0,250 kg/ha.

J + 2 jours : Rien à signaler.

J + 6 jours : 59 vivants.

J + 12 jours : 15 vivants.

Témoin.

J + 2 jours : 1 mort.

J + 6 jours : 58 vivants.

J + 12 jours : 11 vivants.

VI. Interprétation

Le premier essai met en évidence que le BTI n'est pas inoffensif pour les chirocéphales. A la concentration de 0,250 kg/ha., je n'observe pas d'effets ni sur l'alimentation des crustacés ni sur leur locomotion, de plus il n'y a pas d'augmentation de leur mortalité. Cependant, à la concentration de 2 kg/ha, j'ai pu observer des troubles de la nage et des dysfonctionnements digestifs. Ces observations bien qu'évidentes, sont difficiles à quantifier, il s'agit d'une diminution du rythme de battement des branchies/pattes, d'une profondeur de nage différente, d'animaux posés sur le fond, ou de la décoloration du tube digestif observé par transparence sur l'animal en train de nager ou posé au fond du bac d'élevage.

Je suppose que les désordres intestinaux produits par le BTI chez *Chirocephalus diaphanus* sont du même ordre que ceux étudiés par Rey et Al. (15) chez les cladocères *Simocephalus vetulus* et *Simocephalus serrulatus*. Certaines cellules de leur épithélium digestif sont détruites par le BTI dès son ingestion. Toutefois dans les conditions de l'étude de Rey, la cicatrisation de l'épithélium de l'intestin des simocéphales se produisait dans les 24 heures, et les animaux survivaient. Lors de mon test, les chirocéphales présentent des troubles visibles du tube digestif pendant plus d'une semaine, alors que la durée du transit chez les Anostracés est de 30 à 70 mn (1), et que l'activité larvicide du BTI ne dure que de 24 heures au minimum à quelques jours au maximum (17). En fonction de la concentration en BTI et de la température, certains chirocéphales survivent, leur tube digestif retrouve une fonction normale.

Mes essais soulignent la plus grande vulnérabilité des chirocéphales lorsque la température diminue. A 15° C les troubles causés aux chirocéphales par le BTI à la dose maximale sont modérés. Par contre lorsque la température fluctue entre 1 et 4°C, les animaux sont fortement malade en moins de 24 heures, tous meurent en moins de 12 jours. On remarquera que le lot témoin présente une forte

mortalité après le sixième jour, cette mortalité est liée à la surpopulation dans les bacs d'élevage, je la considère comme normale et prévisible. J'ai toujours noté ce phénomène lorsque je fais éclore des œufs ou que j'observe des populations naturelles. J'estime, par l'observation d'élevage précédents, que le bac témoins est arrivé sensiblement à sa population d'équilibre par rapport au volume d'eau disponible et à la surface du récipient. Le bac traité avec du BTI 0,250 kg/ha en approche également. Par contre la mortalité de 100% dans le bac traité au BTI 2 kg/ha associée aux troubles apparus chez les crustacés traités me permet de conclure que le BTI est bien la cause de la mort des chirocéphales.

En milieu naturel, au printemps, les températures fluctuent facilement entre 1 et 15°C il est donc impossible de prévoir l'effet du BTI sur les populations de *Chirocephalus diaphanus*. Les crustacés vont donc au minimum présenter des troubles de la nage. Si en laboratoire il peuvent parfois en guérir, en milieu naturel, ils vont se trouver à porté de prédateurs carnivores comme certaines larves de trichoptères ou de coléoptères, voire de mollusques ou d'ostracodes dont ils sont habituellement à l'abri du fait de leur nage en pleine eau. Cet effet de prédation risque d'aggraver leur mortalité.

Par ailleurs, les résultats obtenus lors de mes essais ne me donne pas la réponse concernant la mort des chirocéphales de Villiers-sur-Seine. Les animaux de cette mare sont morts beaucoup plus vite (3 jours) que dans mes tests. Du BTI a été déversé dans cette mare, si c'est le seul produit utilisé, la dose en a certainement été excessive pour que les effets soient aussi rapide et radicaux. Il est aussi possible que des conditions locales dans la mare aient renforcé l'action du produit.

L'Abate est mortel même en utilisant un dosage au quart de celui employé dans les campagnes de démoustication. L'Abate est réputé tuer rapidement les animaux sensibles (6) (14). Dans le cas des chirocéphales, si une paralysie de la nage apparaît rapidement (moins de 24 h), la mort ne survient que tardivement (de 2 à 9 jours) et après une longue période de semi-paralysie. Les moustiques et les cladocères meurent en quelques heures.

Le BTI (*Bacillus thuringiensis* ssp. *Israelensis*) est l'un des produits les moins toxiques utilisés contre les larves de moustiques. Cependant, sa réputation d'innocuité vis à vis des crustacés ne se vérifie pas en ce qui concerne *Chirocephalus diaphanus*. Les dosages de BTI utilisés pour la démoustication se trouvent être à la limites de la toxicité pour ce crustacé. A la dose minimale, je n'observe pas de troubles de comportement, par contre des manifestations pathologiques apparaissent à la dose maximale de 2kg/ha et peuvent entraîner la mort des chirocéphales. Les études de Sinègre (16) et de Charbonneau et Al. (2) indiquent que l'action du BTI est plus efficace sur les larves de moustiques et de simules lorsque la température augmente. A l'inverse, mes observations montrent que pour les chirocéphales, la toxicité augmente considérablement quand la température diminue. Il serait utile de vérifier si cet effet se retrouve sur d'autres crustacés filtreurs comme *Simocephalus* sp. ou *Daphnia* sp. pour lesquels le BTI utilisé à la température de 20°C est considéré comme inoffensif. Si cela était, l'emploi de cet insecticide dans les mares septentrionales pourrait avoir un retentissement plus important sur la faune de ces mares que ce qui a pu être constaté lors d'études d'impact effectuées en milieu naturel dans des régions méridionales (11). Ces études ne sont donc pas intégralement transposables dans les vallées alluviales du nord de la France. Le nombre de stations où se trouvent les chirocéphales et les crustacés Anostracés en France étant très réduit (3), cela les rend particulièrement vulnérables. Il est donc préférable de s'abstenir d'utiliser tout traitement insecticide, même le BTI, quand ils sont présents dans une mare, et d'éviter de traiter sans vérification préalable de la composition de la faune aquatique.

Concernant l'Abate, mes observations complètent celles de F. Rettich (14) et de P. Maggi (8). L'Abate, dans les conditions où il est utilisé lors des campagnes de contrôle des larves de moustiques, est un insecticide mortel aussi bien pour *Eubranchipus grubii* et *Artemia salina* que pour *Chirocephalus diaphanus*. On peut supposer qu'il en est de même pour les autres Anostracés d'eau

douce dont la physiologie est très proche. Par ailleurs, le Temephos étant toxique pour de nombreux organismes d'eau douce, son utilisation en milieu naturel devrait être proscrite.

Bibliographie

- Brendonck L. 1993.* Feeding in the fairy shrimp *Streptocephalus proboscideus* (Frauenfeld) (Branchiopoda : Anostraca). Aspect of the feeding biologie. *Journal of Crustacean. Biology.*, 13 (2), 235-244.
- Charbonneau C. S., Drobney R. D. & Rabeni C. F. 1994. Effects of *Bacillus Thuringiensis* var. *israelensis* on nontarget benthic organisms in a lentic habitat and factors affecting the efficacy of the larvicide. *Environmental, Toxicology and Chemistry*, vol. 13. N° 2, p 267-279,
- Defaye D., Rabet N. et Thiéry A. 1998. *Atlas et bibliographie des crustacés branchiopodes (Anostraca, Notostraca, Spinicaudata) de France métropolitaine*. Coll. Patrimoines Naturels, Volume 32, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Paris, 61 p.
- Harris J.G. 1993. (traduit par G. Besnard), Données techniques BACTIMOS pour le contrôle des moustiques et des simules, Novo Nordisk A/S. Ce document est utilisé par l'Entente Interdépartementale Ain-Isère-Rhône-Savoie pour la démoustication. 12 p.
- Heurteaux P. 1999. A propos des moustiques de Camargue... et de la démoustication. *Le Courrier de la Nature*, mars-avril, n° 177, p 17-21.
- Liem Khian K. & LaSalle Richard N. 1976. Effects of Abate 2G® and Abate 4E® mosquito larvicides on selected non-target organisms coexisting with mosquito larvae in woodland depressions. *Mosquito news* Vol. 36, n° 2 p 202-203.
- Luche S. 1998. *Clé de détermination de larves de culicides à l'usage des prospecteurs*. Laboratoire des « Ecosystèmes Alpains ». Convention EID. Laboratoire des « Ecosystèmes Alpains », 29 p.
- Maggi P. 1973. Toxicité relative de deux insecticides organo-phosphorés, l'Abate et le Fénitrothion. *Revue des Travaux de l' Institut des Pêches maritimes*. 37 (1), p. 137-144.
- Moussiegt O. 1986. Action du Temephos sur la faune non-cible des gîtes larvaires à moustiques et simules. Bibliographie. Document EID n° 52. Entente interdépartementale pour la démoustication, B.P. 6036 34030 Montpellier Cedex. France. Non paginé.
- Nourrisson M. 1964. Recherches écologiques et biologiques sur le Crustacé Branchiopode *Chirocephalus diaphanus* Prév. : étude expérimentale du déterminisme du développement de l'œuf. Thèse Doc. Etat Univ. Nancy. Bull. Acad. Soc. Lorr. Sci. 4 (1), 154 p
- Pont D. 1989. Impact prévisible d'une opération de démoustication au BTI sur la faune des milieux aquatiques de haute Camargue. Etude réalisée pour le compte du Parc Naturel Régional de Camargue (P.N.R.C.), 88 p.
- Rabet N. 1996. Présentation des crustacés « phyllopoètes » de la région de Fontainebleau, *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, volume 72, (4) : p. 152-159.
- Rabet N. & Cart J-F. 1998. Présence des crustacés *Lepidurus apus* L. 1758 et *Chirocephalus diaphanus* Prévost 1803 dans la basse et la basse vallée de l'Aube. *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, volume 74, (3) : p 139-144.
- Rettich F. 1979. Laboratory and field investigations in Czechoslovakia with Fenitrothion, Pirimiphos-methyl, Temephos and other organophosphorous larvicides applied as sprays for control of *Culex pipiens molestus* Forskal and *Aedes cantans* Meigen. *Mosquito news*, vol. 39, n° 2, p 320- 328.

Rey D., Long A., Pautou M.P. & Meyran J.C. 1998. Comparative histopathology of some Diptera and Crustacea of aquatic alpine ecosystems, after treatment with *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis*, Entomologia Experimentalis et Applicata 88 : Kluwer Academic Publisher, Netherlands, 255-263.

Sinegre G., Gaven B. & Vigo G. 1981* Contribution à la normalisation des épreuves de laboratoire concernant les formulations expérimentales et commerciales du sérotype H-14 de *Bacillus thuringiensis*. II. Influence de la température, du chlore résiduel, du pH et de la profondeur de l'eau sur l'activité biologique d'une poudre primaire. . Cah. ORSTOM, sér. Ent. Méd. Parasitol., 19, 155-158.

Sinegre G., Gaven B. & Julien J. L. 1979*. Safety of *Bacillus thuringiensis* serotype H-14, for non-target organisms in mosquito breeding sites of the french mediterranean coast. OMS, World health organisation, 79.742.

Thiéry A. 1996. Branchiopodes. I. Ordre des Anostracés, Notostracés, Spinicaudata et Laevicaudata. in Traité de Zoologie, Tome VII, Crustacés, Fasc II, Ed Masson , Paris : p. 287-351.

Vache M. 1997. Le projet de démoistification de la Camargue : Synthèse bibliographique de l'impact écologique des produits utilisables, et enjeux sociaux d'un tel projet. Stage ingénieur, IUP génie de l'environnement, Université de Provence. Laboratoire d'écologie, Equipe DESMID. ESA CNRS 5023. 13200 Arles.

Index phytosanitaire ACTA 1999. P. 60-62 et p 150-151.

Sites Internet : Environnement Canada. [HTTP://www.mb.ec.ca/french/pollution/pesticides/cater.html](http://www.mb.ec.ca/french/pollution/pesticides/cater.html)
<http://www.mb.ec.ca/french/pollution/pesticides/cater.html>
<http://ace.ace.orst.edu/info/extoxnet/pips/temephos.htm>

(les articles signalés par * sont mentionnés dans l'étude de D. Pont (11) ou de A. Thierry (18) mais n'ont pas été consultés par l'auteur)



ARCHEOLOGIE

PINACLES DE PIERRE ET GRAND ALIGNEMENT : « L'ARCHITECTURE SACREE » DE LA VALLEE DE L'ORVANNE

Par Richard LEBON¹

Pour Marie-Line Janot, avec toute ma sympathie.

Au cours des années 1920, Paul Bouex, s'inspirant de la théorie émise par le docteur Baudoin puis reprise par Edmond Hue selon laquelle « les menhirs sont les jalons d'une ligne aboutissant à une sépulture dolménique »², a établi, avec une légère mesure d'approximations, plus d'une douzaine d'alignements se recoupant au sud de la Seine-et-Marne ainsi que plusieurs autres se prolongeant vers les frontières de l'Yonne, du Loiret et de l'actuelle Essonne. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une étude approfondie, à défaut de données précises susceptibles de fournir une prise à des tentatives d'interprétation, il serait injuste de passer sous silence, en évoquant les menhirs de la vallée de l'Orvanne ou du Lunain, ces fameuses dispositions.

A notre sens, l'honnête qualité de cette démarche aura été d'apporter sa petite pierre à l'édifice, d'introduire cette hypothèse à sa juste place au sein du phénomène mégalithique, qui reste matière inépuisable à de nombreux débats. C'est bien la moindre des choses. Néanmoins, en l'absence de tout contexte initial et en écartant provisoirement la réalité d'un taux de destruction des monuments particulièrement élevé, il nous est difficile d'appréhender ces ensembles d'un regard définitif, même si, à plusieurs reprises, l'application de ce principe s'est révélée fructueuse³.

Mystères et alignements selon Paul Bouex.

Situés en marge de groupements « voisins », qu'ils soient essentiellement Armoricaux, parfois Bourguignons (pour les plus proches), ou Languedociens, nous sommes loin de ces champs de menhirs de la région carnacoise auxquels nous avons tous coutume de nous référer et dont le faciès aussi bien formel que cultuel ne semble pas obéir aux mêmes ordres. Ici les blocs se présentent isolément sous la forme d'une seule et unique pierre verticale, dressée dans les bois ou les champs, à l'emplacement capricieux, depuis des plateaux relativement hauts, jusqu'au fond des vallées, sans ordre de taille ou de forme, ni orientation précise, bien que « le grand axe des menhirs soit souvent perpendiculaire à l'alignement auquel ils appartiennent »⁴. Disposés de façon variable par deux, trois ou quatre, ils constituent des files uniques, plus ou moins rectilignes, dont les pierres espacées souvent de plusieurs kilomètres aboutissent presque toujours à une sépulture. Paul Bouex note à leur propos que :

« Pour la région de l'Orvanne, M. Hue, dès 1906, a établi que :

¹ 7 Square Dropsy, 77250 Veneux-les-Sablons

² Paul Bouex : Notes de préhistoire locale, bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, n°9, année 1926. (p 69)

³ Paul Bouex : article cité précédemment. (p 70)

⁴ Paul Bouex : article cité précédemment. (p 70)

1° Les menhirs de Diant, Thoury (et Dormelles) indiquent exactement le dolmen de Pierre-Louve (commune d'Episy). Cet alignement est orienté 105° Est.

Par un repérage exact sur des cartes à grande échelle, on peut grouper les mégalithes sur des droites reliant :

- 2° La Pierre-Frite, la Roche à Blin et Pierre-Louve (157°) ;
- 3° La Roche-aux-Aiguilles, la Roche à Blin et le dolmen de Cannes (52°) ;
- 4° La Pierre-des-Moines (Darvault), la Grosse Roche (Darvault) et Pierre-Louve (52°) ;
- 5° Ossuaire de Saint-Lazare (Ecuellen), la Pierre-Droite et Pierre-Louve (20°) ;
- 6° Pierre-Frite, Roche Saint-Barthélémy, Moque-Baril (Nonville) et dolmen de Pleignes (La Genevraye)(121°) ;
- 7° Haute-Borne de Fay, Pierre-Frite (Guercheville), Menhir du Moulin à Vent (Rumont) et Roche-aux-Loups (107°) ;
- 8° Haute-Borne (la Chapelle-la-Reine), Pierre-à-Leluc (Tousson) et dolmen de Buno-Bonnevaux (Essonne) (120°) ;
- 9° Pierre-aux-Prêtres, Pierre-à-Leluc, dolmen du Guichet (commune de Buthiers) (172°) ;
- 10° Pierre-aux-Sorciers (Chevannes, Loiret), la Merville, le Pignon (La Selle-sur-le-Bied) à 300m. à l'Ouest, menhir de la Duranterie (Chuelles)... (143°) ;
- 11° Pierre-Aigüe (Savigny-sur-Clairis, Yonne), Pierre-de-Minuit (Louzouer, Loiret) et Gros-Vilain (Paucourt, Loiret)... (79°) ;
- 12° Menhir de Blancheforêt (Chevannes), le Bouchy (La-Selle-sur-le-Bied), la Pierre de Minuit et... (185° Est).

La répétition du fait ne peut faire croire à une simple coïncidence et l'on comprendra l'importance de cette disposition systématique pour l'identification d'un rocher ou d'une sépulture. Nous nous en sommes servi, avec succès, à plusieurs occasions et avons pu attirer l'attention, dès avril 1911, sur un rocher (l'auteur parle du menhir de Tousson) que l'on venait d'exhumer et faire signaler un dolmen inédit (...) »⁵.

Dans un article postérieur, Paul Bouex, après une brève étude consacrée à trois menhirs récemment découvert sur la commune de Nonville et de Darvault, remarque qu'ils « sont situés proche d'un chemin antique reliant le Gué de Nemours au gué de Moret, en franchissant de même le Lunain, le Ru de Villemer, et côtoyant le dolmen aujourd'hui détruit de Pierre-Louve ».

Il rappelle également à leur propos que « sur la carte au 1/50.000 la Pierre de la Chapelle, le menhir des Moines (Nemours), la grosse roche à empreintes pédiformes (Darvault), le menhir de Cherelles (Nonville), et Pierre-Louve sont sur une même ligne faisant avec le méridien un angle de 52 degrés vers l'est. Le menhir de Chauville et celui du Moque-Baril (tous deux sur le territoire de Nonville) sont sur une droite avec le même dolmen de Pierre-Louve, laquelle fait un angle de 25 degrés vers l'est ». Puis, conclut en ces termes : « En résumant nos recherches régionales sur les mégalithes, nous avons trouvé dans la région de Nemours, 15 alignements, avec un minimum de trois mégalithes indiscutables, et nous avons en particulier, remarqué cinq fois une orientation semblable, à trois ou quatre degrés près »⁶.

Pour cet auteur, l'authenticité de ses résultats ne fait aucun doute. Cependant, en dépit de l'apparente objectivité de cette approche, il est malheureusement délicat d'en considérer l'entière valeur. Les moyens sommaires employés à l'époque pour formuler de telles

⁵ Paul Bouex : Notes de préhistoire locale, bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, n°9, année 1926. (p 69/70)

⁶ Paul Bouex : Notes de préhistoire locale sur trois menhirs inconnus du Gâtinais Français, bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, n°3 et 4, année 1929. (p 87)

conclusions (n'oublions pas que Paul Bouex ne travaille que sur carte) suggèrent généralement plus de vagues évaluations que des mesures précises. Il serait déjà judicieux de savoir dans quelle limite intervient le nombre de monuments et s'il nous faut tout simplement pas les envisager à part, avant de se pencher sur les connexions éventuelles qu'ils peuvent avoir entre eux. Ce n'est sans compter la détermination de notre homme, entraîné par les feux d'une si juteuse théorie, à vouloir à tout prix confirmer le bien fondé de celle-ci, ce qui sous-tend probablement quelques inexactitudes involontaires ou volontaires de sa part⁷.

Nous sommes donc en mesure d'émettre certaines réserves quant à la solidité de ces travaux, dont les tenants et les aboutissants ne semblent jamais avoir été vérifiés à l'aide de méthodes sérieuses que ce soit sur le terrain ou lors de précédentes investigations. Curieusement et à ma connaissance, ces premiers n'ont jamais été repris, ni même cités lors d'une étude ultérieure, sauf peut-être dans celle de Pierre Doignon⁸ écrite huit ans plus tard. Est-ce une preuve allusive de leur manque de rigueur, de leur fantaisie ? Mais cela suffit-il pour autant à les reléguer aux oubliettes de l'archéologie moderne ? C'est trancher un peu trop rapidement la mince cordelette qui nous rattache encore à d'aussi honorables perspectives, d'autant qu'aucune recherche supplémentaire n'a été effectuée depuis pour répondre à ces interrogations. Un long et fastidieux travail d'inventaire, de prospection et de relevés reste à faire. Soyons patients, ce jour n'est peut-être pas si loin...

... Selon Edmond Hue.

Une vingtaine d'années auparavant, vers 1905, Edmond Hue avait signalé l'un des premiers alignement de la vallée de l'Orvanne. Cette fois-ci, et contrairement à son précédent collègue, les fruits de ses observations sont le résultat d'une enquête sur le terrain. Laissons-le nous présenter sa découverte :

« Les deux menhirs de Diant et de Thoury-Ferrottes ayant été repérés sur la carte, nous avons tracé une ligne par ces deux points et nous l'avons prolongée vers l'ouest. Cette ligne se trouvait orientée par 80° à la boussole. Nous l'avons suivie et nous sommes arrivés à la *Roche de Dormelles*. Il y a à vol d'oiseau de la Pierre-aux-Couteaux à la Pierre-Cornoise.... 5.900 mètres ; de la Pierre-Cornoise à la Roche de Dormelles.... 4.500 mètres. Nous avons donc trois menhirs, connus et repérés, qui s'échelonnaient sur une ligne droite, que nous avons suivies pendant 10 kil.400. Si la théorie émise par le Dr Marcel Baudoin est exacte (...), nous devons, en suivant notre ligne, rencontrer d'autres menhirs, et, à un moment donné, une sépulture dolménique. Nous avons donc suivi notre ligne à 80° à la boussole, allant toujours vers l'Ouest. Après être sorti des sapinières du domaine de Trin, au sud de la côte 100, et avoir franchi la route de Villemer à Ecuelles, nous sommes arrivé au bord d'un plateau dénudé ; et avons aperçu dans le fond du vallon qui était devant nous, *par 80° à la boussole*, un autre mégalithe ; mais cette fois-ci un dolmen, *au lieu-dit* Pierre Louve, et que nous désignerons sous ce nom. Nous avons parcouru, à vol d'oiseau, 4.800 mètres de la Roche de Dormelles à Pierre Louve. L'alignement total est donc de 15 kil. 200, à vol d'oiseau (...) »⁹.

D'abord une série de mises au point est nécessaire. Dans le texte de Paul Bouex, l'orientation de cet alignement est de 105°Est. Edmond Hue, lui, parle de 80°Ouest. Sur la carte IGN n° 25170 au 1/25000^{ème} (Montereau-Fault-Yonne), l'orientation Est, relevée avec une boussole, est bien de 105°, mais l'orientation Ouest, elle, est de 280°.

⁷ Pierre Doignon : La préhistoire dans le Gâtinais Fontainebleaudier, bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, année 1937, fascicules 3-4. L'auteur précise à la page 194 que parmi les douze alignements répertoriés par Paul Bouex, « certains monuments sont situés jusqu'à plusieurs centaines de mètres à l'écart de la ligne droite idéale ».

⁸ Pierre Doignon : article précédemment cité. (p 193 et 194)

⁹ Edmond Hue : Le Préhistorique dans la vallée de l'Orvanne, Le Mans, Imprimerie Monnoyer, année 1906. (p 4 et 5)

D'autre part, toujours sur ce même support, lorsqu'on trace une droite sensée relier les différents jalons de ce dispositif, on remarque qu'il est malaisé de la faire passer exactement par tous les blocs en place. L'un d'eux est inmanquablement en dehors de plus de 80 mètres. Cette composition est donc loin d'être aussi « parfaite » que nous aurions pu nous l'imaginer. Mais doit-elle l'être pour fonctionner ? Et si la rectitude de ce schéma, supposée intentionnelle, ne revêtait finalement qu'une moindre importance ? A l'inverse, cette observation démontrerait-elle que l'implantation de ces menhirs relève du hasard et leur agencement un simple concours de circonstances ? Alors, à l'image de tous ceux cités auparavant, sommes-nous réellement en présence d'un alignement ? Le nombre de pierres levées est-il suffisant pour qu'on puisse se permettre de parler d'une ordonnance de ce type et surtout s'étendant sur plus de dix kilomètres, alors que la plupart de ses confrères sont rassemblés dans un espace proche ? Est-il une forme encore inconnue de l'architecture mégalithique ? Est-il soumis à une conception géographique, technique ou symbolique différente, surtout si l'on a en mémoire que l'originalité des manifestations du mégalithisme dans le Bassin Parisien se caractérise avant tout par sa diversité et la singularité de ces monuments ? Est-il complet ? Ou est-ce l'ultime vestige d'un ensemble jadis plus conséquent ?

Ceci pour rappeler que ces groupements n'ont jamais été figés définitivement dans le temps, mais qu'ils ont enduré au cours des siècles diverses altérations et bouleversements et que les parties encore visibles aujourd'hui ne sont peut-être que des éléments épars intégrant à l'origine des structures plus complexes. Le dolmen de la *Pierre-Louve* n'a-t-il d'ailleurs pas été détruit vers 1909 et la *Pierre-Cornoise* abattue vers 1860 puis relevée quelque trente ans plus tard ? Ce qui nous intéressera plus particulièrement ici, au-delà des conflits d'idées opposant les anciens archéologues aux modernes, ce sont nos trois menhirs. Pris indépendamment les uns des autres ils n'en sont pas moins attachants. Le premier de la liste que nous évoquerons, qui a aussi le privilège de donner naissance à ce « Grand Alignement » est la *Pierre aux Couteaux*.

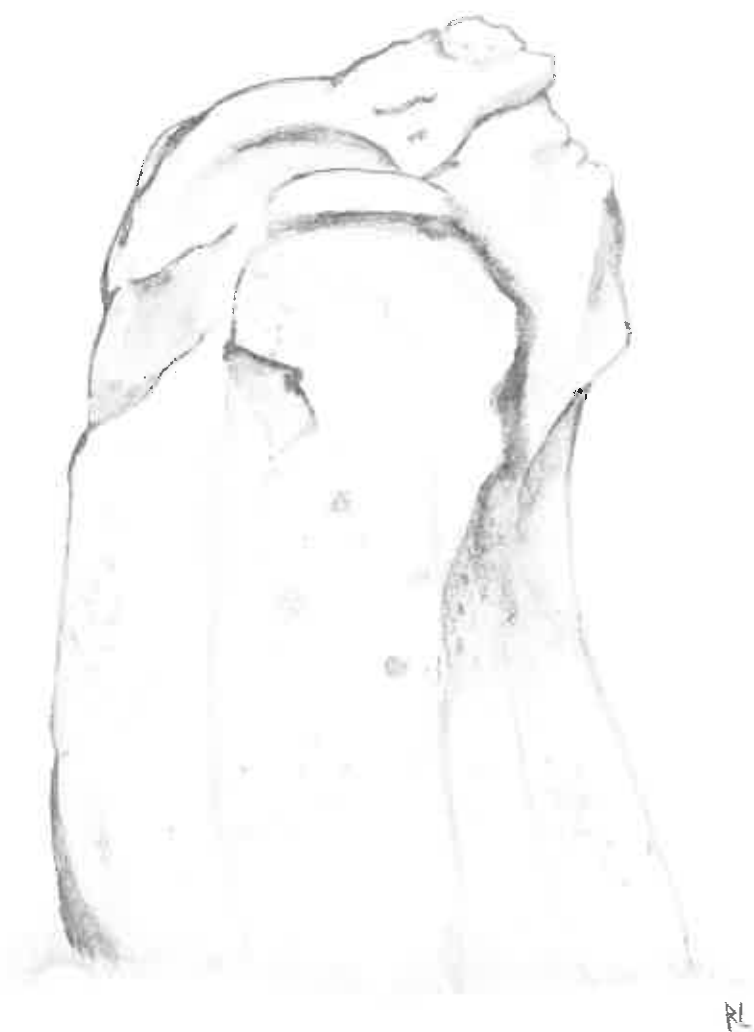
Diant: La Pierre aux Couteaux.

Descendons à présent vers les confins de la Seine-et-Marne, suivons le cours sinueux de l'Orvanne qui, à ce niveau, vient élabousser les portes de l'Yonne, traversons le paisible village de Diant, « de fondation celtique »¹⁰ et empruntons pour quelques centaines de mètres la route de Villethierry. Dressé à main gauche, sur un coteau herbeux bordé par le *Bois de la Montagne*, cet imposant monolithe sème au gré du paysage toute la bienveillance d'un témoin du passé. Il semble intact, avoir vieilli très loin des bouleversements humains, tout simplement avec la pluie, le vent, au rythme des saisons. Approchons-nous plus près. Un calme, une sérénité et une harmonie que l'on ne retrouvera auprès d'aucune autre pierre, place cet endroit dans une dimension tout à fait à part. Bloc de grès siliceux, aux formes évolutives, changeant à mesure que se déplace le regard, il revêt tantôt l'aspect d'un personnage barbu dont la haute arcade sourcilière inspire l'étonnement, tantôt celui d'une sorte de poing ganté dressé victorieusement vers le ciel. Certains y ont même vu la silhouette encapuchonnée d'une femme enserrant son enfant, d'autres « le dos et les épaules d'un homme »¹¹.

La commune de Diant est propriétaire de la parcelle dans laquelle se situe ce beau menhir. « M. Javon, notaire à Voulx, en a fait don à la commune en 1897, sous condition de conservation du monument. C'est là un bel exemple tout à l'honneur du donateur. Malheureusement il n'est pas suivi en France où la cupidité, plus encore que l'ignorance, de

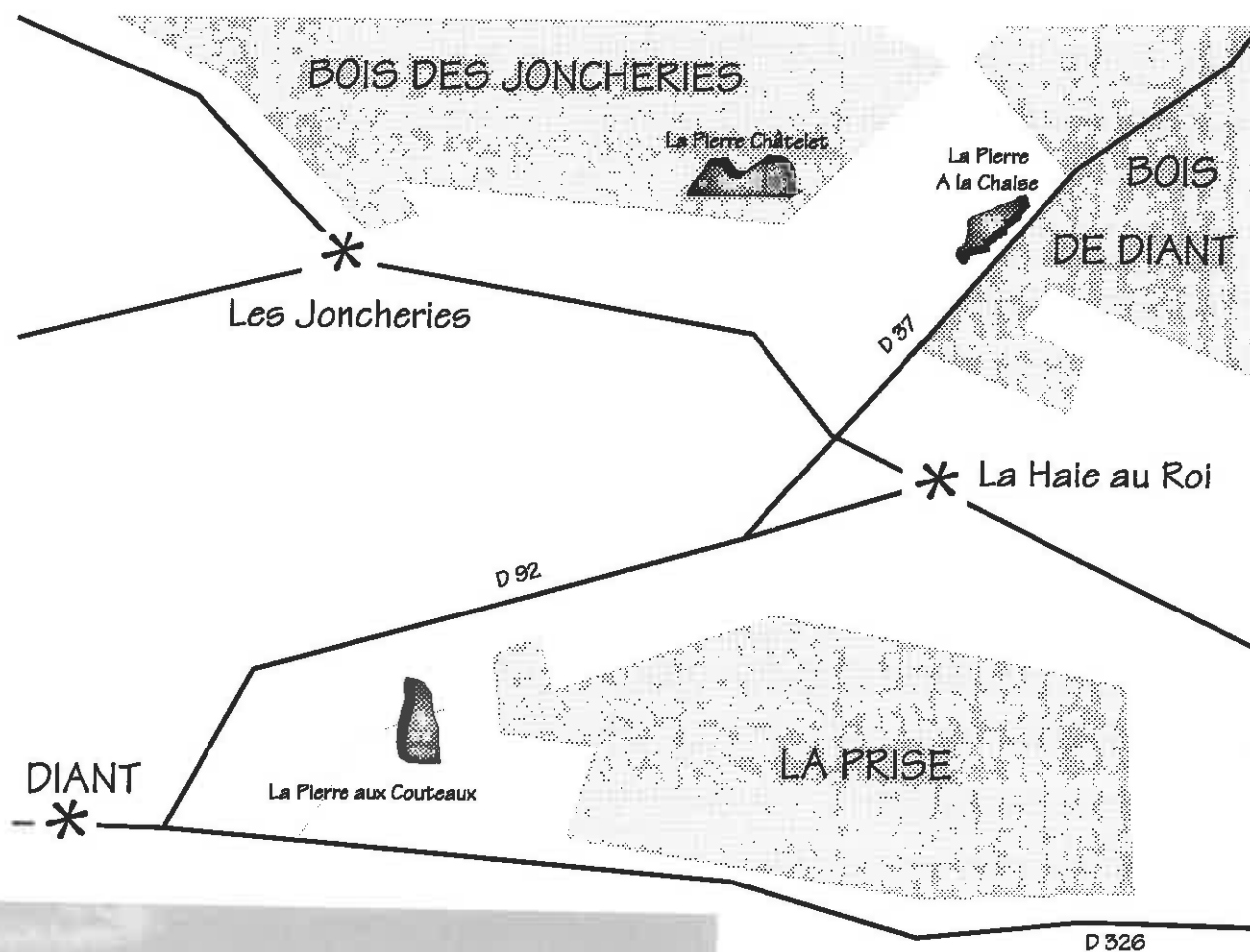
¹⁰ **Promenade en Gâtinais** : petit guide du patrimoine local, publication de l'AHVOL (Association pour la mise en valeur Harmonieuse des Vallées de l'Orvanne et du Lunain), année 1986. (p 177)

¹¹ **Michelin** : Essais historiques, statistiques de Seine-et-Marne, publiés à Melun chez Michelin, année 1829. (Tome 4, p 1820)



La Pierre aux Couteaux de Diant (haut)
La Roche de Dormelles (bas)
(dessins Richard LEBON)





La Pierre aux Couteaux
de Diant
(Photo de Pascale BIARD)

nombreux propriétaires de mégalithes, a fait disparaître du sol français ces antiques monuments de notre histoire nationale »¹².

Les dimensions du bloc, rencontrées en parcourant divers ouvrages, regroupent plus ou moins sa hauteur autour des 4 mètres. Pourtant cela n'a pas empêché certains écrivains de mentionner des mesures abusives. Michelin, dans ses *Essais Historiques de Seine-et-Marne*¹³ lui attribue une taille excessive de 6 mètres, alors que l'abbé Béraud, dans sa préface au livre de Rattier, est bien en dessous de la réalité. Pour cet homme d'église, elle n'atteindrait que 3,30m¹⁴. Leurs successeurs se contenteront des quatre mètres approximatifs avec une marge supplémentaire de 40 cm au maximum pour Armand Viré¹⁵. Plus récemment encore Monsieur Dupuy, Maire de Diant, m'a dit l'avoir mesurée avec son petit-fils et qu'il lui a trouvé une hauteur de 4,85m. Ce dernier suppose également que la longueur de la partie enterrée équivaut à celle qui est visible. Ce qui en ferait un bloc de plus de 9 mètres de long. Sortons notre dernier atout et consultons l'inventaire de Monique Olive aux pages 28 et 29. Les quelques vingt lignes de l'article consacré à Diant nous apprennent que les mensurations hors sol de la *Pierre aux Couteaux*, avoisinent les 4m20 de hauteur pour une largeur maximum de 2m50 et une épaisseur de 0m80¹⁶.

Sans le savoir nous sommes peut-être confronté à l'une de ses « pierres qui poussent », car le mystère de sa taille demeure au-delà des interrogations qui se posent à mesure que les chiffres avancent et se croisent. Au final à qui devons-nous confier notre approbation ? Pouvons-nous considérer les relevés de Monique Olive comme étant les plus fiables en raison de la légitimité « savante » de l'ouvrage ? Cela n'implique pas forcément l'évidence, mais ne la rejette pas davantage. Pour s'en convaincre, il serait bon de se référer au nouvel écrit de Pierre Glaizal, « Les Dolmens de l'Yonne, enquête sur les mégalithes du croissant de l'Oreuse » (*Les Amis du Vieux Villeneuve, Février 2000*), dans lequel le lecteur averti trouvera plusieurs exemples de « débordements scientifiques ». Ne jetons pas pour autant l'anathème sur cet auteur qui a eu au moins le mérite d'avoir dressé le premier inventaire à peu près complet des mégalithes de Seine-et-Marne, document, qui au demeurant, n'avait pas la prétention d'être exhaustif. Inventaire précieux, je dois l'admettre, auquel j'ai souvent recours, notamment lors de mes prospections extérieures. Par ailleurs, n'ayant moi-même effectué aucune mesure, il serait donc malvenu de ma part, d'accuser ceux qui s'y sont essayé.

La suite de cet article précise également que l'orientation du grand axe du menhir est Nord-Sud (Edmond Hue notait Est-Sud-Est et Ouest-Nord-Ouest) et qu'il figure sur la liste des Monuments Historiques de 1912. D'après Daniel Kramer, il aurait été classé en 1887¹⁷. Son altitude, notée sur la carte IGN n°25170 est de 118 mètres environ.

Seuls deux témoignages écrits, concernant des fouilles clandestines effectuées dans les parties enterrées du menhir nous sont parvenus: la première eue lieu vers 1875, par un inconnu et le monument « ne dut sa conservation qu'à la crainte, mêlée de superstition, qui saisit le fouilleur lorsque le bloc commença à remuer »¹⁸. Le second par M. Guillemot (la date n'est pas précisée dans l'étude d'Edmond Hue) qui a « fouillé la face Est du menhir jusqu'à deux mètres de profondeur sans avoir pu parvenir à la base de la roche (...) le mégalithe s'élargit sensiblement sur toute la profondeur qu'il a explorée. Il n'a rien trouvé au pied (...) »¹⁹.

¹² Edmond Hue : Menhir de la Pierre aux Couteaux, l'Homme Préhistorique, n°3, Mars 1908. (Tome 6, p 70)

¹³ Michelin : ouvrage cité précédemment.

¹⁴ Abbé Béraud : préface à Perrette décoiffée ou la guerre de Villethierry de Rattier, chez Thierrot et Belin, libraires quai des Augustins, n°11, Paris, année 1822. (Cité par Edmond Hue, article précédent, p 66)

¹⁵ Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, n°4, Avril 1906. (Tome 4, p 99)

¹⁶ Monique Olive : Inventaire des mégalithes de Seine-et-Marne, mémoire de maîtrise, Université de Paris 1, année 1972. (p 29)

¹⁷ René-Charles Plancke : La « Compile » des mégalithes de S-et-M, Notre Département, Février-Mars 1996. (p 41)

¹⁸ Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, n°4, Avril 1906. (Tome 4, p 101)

¹⁹ Edmond Hue : Menhir de la Pierre aux Couteaux, l'Homme Préhistorique, n°3, Mars 1908. (Tome 6, p 68, 69)

Il est étonnant que ce « chercheur de trésor » n'ait pas fait état de pierres de calage en creusant si profondément. Il est vrai, notamment en Bretagne, que de rares monolithes ont été érigés sans avoir eu recours à ce système, mais ces derniers présentant une base plane sont simplement posés en équilibre sur le sol²⁰. Hors ce n'est pas le cas de la *Pierre aux Couteaux*. Notre homme espérait peut-être découvrir des richesses plus appréciables que de grossiers cailloux sans importance. Il n'a sûrement pas jugé utile d'en parler.

Plusieurs prospections de surface pratiquées aux environs immédiats de notre pierre, ont également révélé à Edmond Hue de nombreuses pièces de silex taillé, grattoirs, moitiés et taillant de haches polies, « pointe de sagaie », qu'il attribue à la période néolithique. En outre, il signale qu'en suivant un « chemin d'exploitation qui se détache à gauche du Chemin de la Montagne, au-dessous de la Pierre aux Couteaux (...) on trouve sur le tracé même de ce chemin plusieurs blocs de grès de même nature que celui du menhir. Le plus gros (...) se présente sous forme d'un grande dalle dépassant le sol de 70 centimètres et mesurant 4 mètres de long sur 2m50 de large (...) A 15 mètres environ du gros bloc, se trouvent 5 blocs plus petits, de même nature rocheuse, éparpillés dans le bout d'un champ et à 2 ou 3 mètres les uns des autres. Sont-ce les débris d'un dolmen ? cela est fort possible, mais je l'ignore, n'ayant pas eu le temps d'y pratiquer des fouilles. C'est un fait cependant que je crois devoir signaler aux préhistoriens de la région pour attirer leur attention de ce côté (...) »²¹. Cette information dont l'intérêt n'était sans doute pas à écarter est devenue difficilement vérifiable de nos jours. Les grès jusqu'au chemin d'exploitation n'étant plus visibles aujourd'hui. Là encore, des efforts d'investigation demanderait à être fournis, mais il est peu probable que quelque représentant de la communauté scientifique se charge de ce travail, alors qu'une simple hypothèse, de surcroît négligeable, est en jeu ?

Passons encore quelques instants en compagnie d'Edmond Hue. Si l'on en croit ses indications, les différents grès en place à l'époque, menhir compris, pourraient avoir été tirés de deux affleurements. L'un situé « au hameau des Joncherries, à 1800 mètres au nord de la Pierre aux Couteaux (...) », l'autre, « beaucoup plus étendu, se trouve à environ 3 kilomètres au Nord-Ouest, dans le Bois de la Montagne, sur le territoire de Thoury-Ferrottes (...) Peut-être le menhir de la Pierre aux Couteaux provient-il d'un de ces gisements ? »²².

Au passage notons également qu'une série d'environ 8 cupules s'échelonne de haut en bas le long de la ligne sud du menhir et que l'une d'entre elle, creusée à hauteur humaine, et facilement « utilisable », renferme parfois quelques traces de cire de bougie. Une gravure récente, affectant la forme d'un triangle a été exécutée sur la face Est, à 1,50m environ du sol. Nous n'avons malheureusement aucune explication à fournir pour expliquer la présence de ce symbole.

Toponymes et « topononymes ».

Sur le territoire de Diant, divers toponymes anciens ou actuels méritent qu'on y consacre un peu de temps. Véritables entités géographiques façonnés par le caractère et les particularités d'un lieu, ils sont souvent porteurs d'un langage codé dont la persistance au sein du paysage permet souvent d'orienter ou d'enrichir certaines recherches. Langage qu'il faut s'efforcer de traduire dans la mesure du possible dès qu'il est question d'une désignation impliquant un élément « lithique » ou légendaire.

²⁰ Pierre-Roland Giot : Menhirs et dolmens, monuments mégalithiques de Bretagne, éditions d'art Jos le Doaré, Février 1994. (p 4)

²¹ Edmond Hue : Menhir de la Pierre aux Couteaux, l'Homme Préhistorique, n°3, Mars 1908. (Tome 6, p 77)

²² Edmond Hue : article précédemment cité. (p 77, 78)

Une visite aux Archives départementales de Seine-et-Marne et au Centre des Impôts de Fontainebleau nous a permis de relever une liste de climats aux noms évocateurs. Le plus ancien plan consulté remonte à un peu plus d'un siècle, 168 ans exactement. Il s'agit d'un plan du cadastre Napoléonien levé au début du XIX^{ème} siècle²³. Auparavant, seul un document d'intendance dressé à la fin du XVIII^{ème} siècle, ou un terrier le précédant de plusieurs années pouvaient suggérer quelques découvertes, malheureusement le premier ne recelait aucun nom susceptible d'éveiller l'attention, quant au second, il n'existe, à ma connaissance, aucun plan de finage antérieur établi pour cette commune. Le plan parcellaire de la commune levé en 1832 présente, outre trois lieu-dit à tradition : *Le Bois des Brandons*, la *Quezanne* et la *Croix Fête*, sept « topononymes »²⁴ présumant une indication intéressante.

En fixant la *Pierre aux Couteaux* comme point d'origine, on trouve donc par degré croissant d'éloignement²⁵:

Au Sud-Est, à environ 250m : **La Pierre aux Mouches**,
à 1,4 km au Nord : **La Roche Aiguë**, et Est-Sud-Est, en limite du département de l'Yonne, près de la départementale D.326 qui mène à Villethierry : **La Roche Bondon**,
à 1,8 km au Nord-est, près du hameau des Joncherries : **La Pierre Châtelet**,
à 2,5 km Est-Nord-Est, en bordure de l'Yonne près de Saint-Agnan : **La Pierre Chaise**,
à 2,7 km Nord-Nord-Est, aux confins de la commune de la Brosse-Montceaux : **La Pierre Platte**,
à 3 km Nord-Nord-Ouest, à peu de distance de Montmachoux : **La Grande Borne**.

La lecture d'un cadastre plus récent²⁶, permet de retrouver l'ensemble de ces topononymes sont six subsistent toujours. Seule la *Roche Aiguë* a disparu, transformé en : *le sentier*. Pour d'autres de petites modifications ont été repérées. Ainsi la *Pierre Chaise*, désignée dans un ancien document du XVII^{ème} siècle sous la mention de : *la Pierre à la Chaire*²⁷, est devenue la *Pierre à la Chaise* ou *Pierre la Chaise* d'après la dénomination de Monsieur Dupuy. La *Pierre Châtelet* a perdu son signe graphique et s'écrit à présent la *Pierre Chatelet* et la *Roche Platte* débarrassé d'une lettre devient la *Roche Plate* avec un unique « t ». Dès lors, une question s'imposait: Que cachent ou cachaient ces diverses appellations ?

Une enquête poussée auprès de plusieurs personnes du village, notamment Madame Yvonne Chomet des Joncherries et Monsieur Francis Dupuy de Diant, a fourni des données intéressantes qui furent ensuite confrontées aux réalités de la géographie. L'approche a été complétée ensuite par une prospection méthodique des différents climats ce qui a confirmé l'existence de deux pierres toujours « actives » dans la mémoire locale et sur le terrain.

La Pierre Châtelet: champ de bataille ou demeure du géant ?

Ainsi demeure la *Pierre Châtelet*, sertie dans la pointe Est du bois enserrant le hameau des Joncherries. Pour Mme Chomet, âgée de plus de 80 ans, « elle est bien connue des enfants du hameau et elle-même, plus jeune s'y rendait souvent pour y jouer ». Cette énorme forteresse de grès de plus de 200m³ est la dernière roche prolongeant vers l'ouest une série de gros blocs plus ou moins regroupés. Son aspect vaguement rectangulaire présente deux grandes faces, d'environ 15m de longueur et d'une hauteur respective de 3 et 4m²⁸. Elles sont creusées de

²³ Plan cadastral de la commune de Diant : levé en 1832, Archives Départementales de Seine-et-Marne.

²⁴ Toponymie : « lieu qui porte un nom de pierre ». (néologisme)

²⁵ Les relevés kilométriques sont approximatifs.

²⁶ Plan cadastral de la commune de Diant : révisé pour 1944, édition à jour pour 1988. Centre des Impôts de Fontainebleau.

²⁷ Déclaration de la terre de Dian : faite en la chambre du trésor du palais de Paris, le 30 novembre 1669 et le 14 juin 1670. Archives départementales de Seine-et-Marne. Référence 1194F-4. (p 232)

²⁸ Toutes ces mesures sont approximatives.

profondes saignées, de cupules, de creux et de bosses. L'un des côtés offre un conduit évasé propice à la « glissade ». Le sommet au relief tourmenté, quoique relativement plat, est aménagé de plusieurs cuvettes retenant l'eau, et d'une succession de protubérances dont l'étonnante disposition évoque les créneaux d'un chemin de ronde. Il est vrai qu'avec un peu d'imagination, la silhouette d'un petit château fort vient facilement à l'esprit. D'ailleurs il est fort possible que son nom soit à l'image de cette singularité. Pourtant d'après Monsieur Christian Chomet (fils de la précédente), ce qualificatif lui aurait été donné suite à la « bataille qu'autrefois les gens de Diant et de Dormelles se seraient livrés au sommet de cette pierre ».

Faut-il y voir une réminiscence de la légendaire bataille de Diant et de Dormelles cousue de toutes pièces par le trop fameux abbé Béraud ? Rien ne nous permet de le certifier pour le moment. Avant d'aller plus loin dans nos recherches, attardons-nous encore un peu, le temps d'émettre une dernière suggestion. Il existe dans l'Yonne, à Theil-sur-Vanne précisément, une « roche du Sabbat » désignée parfois sous l'appellation de *Château Gourgaut* en raison de sa forme caractéristique évoquant une « tour ronde à moitié ruinée »²⁹. Si l'on se réfère au texte de Pierre Glaizal, ce qualificatif serait peut-être un dérivé de Gargantua. Il est vrai que la tradition Européenne place souvent les demeures de certains êtres fantastiques dans les roches naturelles pour peu que celles-ci endossent la forme grossière d'une construction³⁰. En l'occurrence et dans le cas de notre *Château Gourgaut* de Theil-sur-Vanne il n'est pas impossible que nous soyons en présence de l'une des demeures de Gargantua, disséminées sur tout le territoire.

Etablissons d'ores et déjà une simple corrélation, un legs transitoire et avec d'énormes précautions, présumons qu'à sa suite la *Pierre Châtelet* ait pu remplir un rôle identique et soit devenue à un moment donné de son histoire le refuge d'un géant, par exemple de Gargantua, ou au mieux, celle des Fées ou de l'un des nombreux esprits du terroir. Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est là qu'une timide comparaison inspirée par les thèmes récurants du folklore Français. Thèmes que l'on peut raisonnablement utiliser « par défaut » et pourquoi pas, appliquer, moyennant certaines similitudes géographiques, nominales ou typologiques, à d'autres éléments analogues lésés de leur légendaire ?

Il est évident que chaque bloc rocheux, présent ou absent de la toponymie n'est pas obligatoirement porteur de tradition. Mais l'application d'une telle méthode est peut-être souhaitable si l'on veut raviver les mémoires et amorcer les recherches d'un héritage perdu ? Dans le cas qui nous occupe les seuls indices susceptibles de crédibiliser cette idée sont bien maigres. Nous disposons en tout et pour tout que de deux toponymes (la *Croix Fête* et la *Quezanne*), et l'éventualité que notre menhir aux couteaux soit une « pierre affiloire » de Gargantua. Toutes ces informations seront traitées en temps voulu.

Face à cela la mémoire collective de Diant et d'ailleurs, ne résonne d'aucun écho relatant l'histoire du passage d'un quelconque géant et encore moins ayant élu domicile à l'intérieur de la *Pierre Châtelet*. C'est plutôt fâcheux car l'absence de preuves et de données, mêmes minimales, amoindrit d'autant plus les certitudes quant à la vraisemblance de ces conjectures.

²⁹ Pierre Glaizal : Pierres animées, trésors mythiques ou le temps suspendu, bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Villeneuve-sur-Yonne, n°26 année 1998. (p 29/30)

³⁰ Pour les habitants des pierres et des rochers consulter Paul Sébillot : Le folklore de France, la terre et le monde souterrain, réédition Imago, Février 1983. (p 150 et suivantes)



La Pierre Châtelet (photo Richard LEBON)



La Pierre à la Chaise (Photo Mickaël VANLIERDE)

Un mobilier fait pour durer : La Pierre Chaise.

Pour rendre visite à notre prochaine recrue, tournons le dos à la précédente et marchons plein Est pendant 1 km environ à travers champs. C'est au bord de la route départementale 37, à quelques pas de la bordure septentrionale de l'Yonne, que repose ce curieux mobilier minéral. De prime abord, rien dans le tracé de sa silhouette ne permet de justifier réellement cette dénomination si caractéristique. Son « design » paraît disproportionné, additionné au hasard, pourtant en dépit de ses faibles dispositions au titre de « chaise de pierre », Monsieur Christian Chomet ne formule aucun doute quant à son appellation. Pour lui, « cette roche est bien celle qui donne son nom au climat ».

C'est un grès blanchâtre, étrillé jusqu'à l'âme par les coups de brosse des millénaires, qui affleure, au plus haut point, de 90 cm environ. Il s'étend sur une longueur de 4m, une largeur de 3m³¹ et ressemble à une épaisse coulée de sable solidifié. Une ébauche de boursouffure, flanquée d'une petite dépression et contre laquelle s'accroche un petit promontoire plat, semble jaillir du centre. Ce dernier, sorte de prisme tronqué, d'une surface d'1m² est légèrement évasé. A sa pointe, une gouttière, profonde d'1 cm descend le long de l'arête sur 26 cm environ. Un « dossier » de 30 cm de hauteur complète l'ensemble. Notons également que ce « siège » est tourné en direction du Sud-Est. Utilisé comme tel celui-ci se révèle plutôt « confortable » et pourrait très bien correspondre au schéma que l'on se ferait d'une chaise rudimentaire taillée à même la roche. Singularité qui n'est peut-être pas étrangère dans le choix du nom qui lui a été alloué.

Adoptons cette remarque en guise d'explication provisoire et, dans un premier temps, prenons-nous simplement à considérer cette pierre comme un espace de repos ou un lieu de rendez-vous que fréquentaient peut-être autrefois ceux du monde rural après une dure journée de labeur. Un bloc dont l'utilisation ou la configuration suffisaient à elles seules pour qu'on le nomme sans avoir la nécessité d'y imposer la marque d'un quelconque légendaire.

Trois grands bassins dont deux assez profonds et proches les uns des autres, ainsi qu'une « empreinte pédiforme » assez fruste se tiennent à l'extrémité droite de ce grès. La possibilité que l'existence de ces cavités ait suffi à lui conférer cette dénomination est également envisageable. Paul Sébillot fait justement remarquer que dans plusieurs régions de France certaines dépressions visibles à la surface des pierres sont considérées comme les chaises de divers personnages surnaturels ou des empreintes témoignant de leur passage³². Guy-Edouard Pillard précise : « De la même façon que les fées, Gargantua a laissé, un peu partout des pièces de son mobilier, et toujours, ce sont des blocs rocheux ou des cavités³³ ». Dans cette optique, il est plausible que notre pierre ait pu servir de fauteuil au Diable, aux fées, à un géant ?

La révélation est tentante, malheureusement dans un cas comme dans l'autre, il ne reste aujourd'hui de la tradition (si tradition il y avait) qu'un obscur qualificatif. Quant au récit qui l'accompagnait, celui-ci semble à jamais perdu. Pourtant il n'y a qu'un pas à franchir pour attribuer temporairement cette pierre à une quelconque figure mythique et pourquoi pas à un géant, à Gargantua ? Laissons provisoirement de côté cette perspective avec tout ce qu'elle peut avoir de précaire et de fragile et tâchons plutôt d'apporter notre lot de précisions sur le destin des quelques pierres signalées plus haut.

³¹ Ces mesures sont approximatives.

³² Paul Sébillot : *Le folklore de France, la terre et le monde souterrain*, réédition Imago, Février 1983. (p 227/228/229)

³³ Guy-Edouard Pillard : *Le vrai Gargantua, mythologie d'un géant*, éditions Imago, Mai 1987. (p 67)

Que sont donc devenues nos roches d'antan ?

Peu de choses en vérité. Car là où la mémoire des hommes a su préserver la vie de certaines, elle s'est tu brusquement à l'appel des autres. Désormais le passé et ses souvenirs devient un domaine inaccessible, privilégié. L'oubli se matérialise par un vide menaçant que l'on a du mal à combler. Les témoignages oraux sont inexistantes, le nom des climats inconnus. Tout semble s'être effacé, reprogrammé dans le présent. Que doit-on penser de tous ces toponymes couchés sur le papier d'un cadastre ?

La *Pierre aux Mouches* recelait-il une roche auprès de laquelle des ruches étaient entreposées³⁴, avait-elle un rapport avec les âmes des défunts³⁵, ou parce que le Diable, empruntant la forme d'une mouche³⁶, la fréquentait ?

La *Roche Aiguë* abritait-il un menhir à l'instar de la *Pierre Aiguë* de Savigny-sur-Clairis (Yonne) ou de son double de Villemanoché étudié par Pierre Glaizal³⁷ ?

La *Roche Bondon*, était-elle un bloc présentant quelques similitudes avec une bonde, un bouchon³⁸ ? Mais alors quel trou obturait-elle ? A moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une déformation linguistique et qu'en lieu et place de *Bonde*, il serait plus correct de lire : *Borne*³⁹. Sans compter que ce climat, adossé au département de l'Yonne, a très bien pu conserver le souvenir d'une roche marquant la limite de ces deux territoires.

L'appellation de *Grande Borne*⁴⁰ dissimulait-elle un vrai mégalithe élevé par les hommes du néolithique ou une simple borne de finage comme il en existait autrefois ?

Et la *Roche Plate* ? Dans une parcelle boisée où aucun bloc n'est observable, fallait-il s'attendre à découvrir une roche naturelle, un polissoir, une table de dolmen affleurant, une dalle dressée ?

Pour quelques unes la probabilité qu'elles aient subi une destruction est élevée : c'est le cas de la *Pierre aux Mouches*, de la *Roche Aiguë*, et de la *Grande Borne*, issues de climats, couverts actuellement de champs ou de friches, dans lesquels l'absence de pierres est incontestable. Quant aux deux autres, de nouvelles prospections au sein de leurs lieux-dits respectifs apporteraient sûrement un contingent d'informations supplémentaires. Souhaitons seulement pouvoir en obtenir.

Les « Quadruplées » de l'Yonne.

Pour rencontrer d'autres « roches à couteaux »⁴¹ changeons de département et tournons-nous désormais vers l'Yonne. Ce sont de plus petits monuments que nous allons découvrir, mais tout aussi brillants dans leur habileté à entretenir le mystère.

Là encore, le voile de plomb reste baissé, l'amnésie est de mise, les qualificatifs ne sont plus que des squelettes débarrassés de la chair de leur tradition. Pourtant leurs empreintes

³⁴ « Mouche » signifie « abeille » en patois local.

³⁵ Jean-Paul Ronecker : Le symbolisme animal, éditions Dangles, année 1994. (p 174)

³⁶ Colin de Plancy : Dictionnaire Infernal, éditions Marabout, année 1973. (p 320)

³⁷ Pierre Glaizal : Joies et pièges de la toponymie, Cahier d'Etude Micro-Historique, édité par le Groupe d'Etude Micro-Historique, année 1998. (Tome 5, p 14)

³⁸ Algirdas. Julien Greimas : Dictionnaire de l'ancien Français (le moyen âge), Larousse, année 1979. (p 71, Bondon : n.m. (fin XIII^{ème}) : Bouchon.)

³⁹ L'exemple de « la Grande Bonde de Champiteau » est cité dans l'ouvrage de : Louis Lagrost et Pierre Buvot: Menhirs de Bourgogne, la Physiophilie, année 1998. (p 27)

⁴⁰ Le terme « Grande Borne » qui insiste plus sur la taille et la hauteur d'un bloc que sur sa position sur le terrain, on parle alors généralement de « Haute Borne » (placée sur les hauteurs) a été souvent emprunté pour désigner de véritables menhirs. On notera entre autres: la Grand Borne de Darvault (Seine-et-Marne), la Grande Borne d'Egriselles-le-Bocage, de Cheroy (Yonne), la Grand'Borne de Genay (Côte d'Or), etc.

⁴¹ Toutes les informations concernant l'existence et l'emplacement des « pierres à couteaux » de l'Yonne m'ont été chaleureusement communiquées par Pierre Glaizal. Qu'il en soit remercié.



Pierre à Couteau du bois de Nailly (Saint-Sérotin)
(photo Pierre GLAIZAL)



Pierre à Couteau de Saint-Agnan
(photo Pierre GLAIZAL)

minérales subsistent et nous attirent, irrésistiblement... Un bref survol du territoire de Saint-Agnan est nécessaire avant de remonter vers Villeblevin et d'atteindre la *Pierre à Couteau* (ou *aux Couteaux*). Ce bloc de grès isolé, de plus d'1m60 de hauteur est encastré au début d'une haie d'épines. Son aspect vaguement rectangulaire et ramassé en fait peut-être un bloc naturel. Pierre Glaizal ne lui connaît aucune tradition, cependant aucune enquête n'a été effectuée par lui dans le village, ce qui laisse un espoir.

La deuxième se situe sur la commune de Saint-Sérotin, au coeur du « Bois de Nailly ». C'est une longue roche de 2m20, posée sur chant et présentant une cassure nette qui la sépare en deux morceaux distincts. D'après Pierre Buvot⁴² cette *Pierre au Couteau* est vraisemblablement un menhir renversé et brisé intentionnellement. De son côté, Monsieur Henry Louvrier, propriétaire du bois rapporte que pour les anciens de Saint-Sérotin, la cassure de la pierre « est due à un géant ». D'autres éléments similaires ont pu exister alentours.

Près de Fontaine-la-Gaillarde, à l'Est de Sens, fendant le sol comme un aileron de requin, La *Pierre à Couteau des Temps Perdus*, se dresse à mi-pente d'un petit coteau tapissé de graminées. Considérée comme un menhir, elle a bien faillit récemment être l'objet de dommages irréparables, lors d'une tentative acharnée de déboisement. La dernière, qui n'est plus observable que dans le nom du climat : la *Pierre au Petit Couteau*, se tenait vraisemblablement au bord de l'actuelle Départementale 81 à l'entrée Ouest de Chéroy. Dans son « Histoire de Chéroy », l'abbé L.TH Berlin évoque, en décrivant sommairement ce « mégalithe », un « *demi-dolmen* de dimensions considérables, et offrant également à sa surface, un large bassin teint de sang ». Celui-ci aurait été visible jusque vers l'année 1865, date à partir de laquelle il aurait peut-être été détruit. L'abbé ne fait état d'aucune tradition⁴³, ni de sa position, mais si l'on se réfère à l'opinion de Pierre Glaizal, il y a de fortes chances pour qu'on ait eu affaire à un menhir couché ou une table de dolmen. Toutefois l'élément essentiel à retenir tient dans le nom même de cette roche, car à l'inverse des précédentes, c'est celui qui se rapproche le plus d'une coutume attribuée au grand menhir de Diant.

Que dire d'une telle concentration de qualificatifs identiques dans un périmètre aussi restreint⁴⁴ ? Il y a, à ma connaissance, aucun équivalent de ce type dans toute la France. La remarque est d'autant plus déroutante que toutes ces appellations si singulières paraissent échappées d'un même terroir et qu'elles se rencontrent difficilement en-dehors, ou alors peut-être sous des formes dérivées, mais jamais de façon aussi omniprésente. Concernant les roches de Saint-Agnan et de Chéroy, il appartient sans doute à la muse de la *Pierre aux Couteaux* de Diant d'avoir commandé quelque poète ancien en mal d'inspiration. A l'inverse, cette règle ne s'applique sûrement pas à leurs consoeurs de Saint-Sérotin et de Fontaine-la-Gaillarde. Les distances augmentant, l'hypothèse d'une quelconque influence est, ici, plus délicate à invoquer. D'autres raisons d'ordre historique, légendaire ou simplement pratique sont sûrement à prendre en compte pour mener à bien une telle entreprise de défrichage. Ce qui est certain c'est qu'une fois de plus, l'origine de ces dénominations semble encore avoir été délaissé au profit du seul qualificatif persistant au coeur de la mémoire locale.

Faute de pouvoir pénétrer et démêler l'écheveau de ce phénomène, il est inutile de tenter un semblant de décryptage qui n'aboutirait certainement qu'à brouiller davantage des pistes déjà floues. Il est peut-être tout aussi passionnant, voire plus important d'appréhender parmi ces différentes désignations des thèmes communs permettant d'entrevoir des éléments

⁴² Pierre Buvot est technicien à la DRAC de Bourgogne et spécialiste du redressement des menhirs. (lettre de Pierre Glaizal du 21 juin 2000)

⁴³ Il suppose quand même qu'elle servait « aux sacrifices des Druides qui immolaient des animaux et même des victimes humaines ». Histoire de Chéroy (Département de l'Yonne) abbé L.TH Berlin, Curé-Doyen de Chéroy, Membre de la société Archéologique de Sens, Imprimerie Catholique Saint-Joseph, Saint Amand, année 1891. (p 191)

⁴⁴ Une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau jusqu'à Saint-Sérotin, une trentaine jusqu'à Fontaine-la-Gaillarde;

traditionnels fonctionnant en parallèle ou complémentaires, susceptibles de faire prospérer un fond de connaissances déjà en place.

Mais au fait, pourquoi ce nom de « Pierre aux Couteaux » ?

Afin de répondre aux attentes des lecteurs qui, depuis le début, s'interrogent inlassablement sur les motifs qui ont guidé nos ancêtres dans le choix de ce titre revenons dès à présent sur la commune de Diant, là où cette genèse nominale semble avoir prit racine.

Tout d'abord remontons un peu dans l'histoire. En l'état actuel de mes sources, le document le plus ancien attestant l'appellation de notre menhir date du XVII^{ème} siècle. Le 3 Avril 1630 précisément, un métayer nommé Pierre Hygot, laboureur à Diant règle en nature un bail de location de terres. Il versera à Robert Allégrin, Sieur de Diant, Bleines (?) et Bois Millet, trois « bichets » (?) de blé pour un arpent et demi situé au lieu-dit : *La Piere des Cousteaux*⁴⁵ et deux pour un arpent aux *Roches des Joncheres*, voisines de la *Pierre Châtelet*. Ce premier toponyme, absent du plan d'intendance de 1782, sera réhabilité sur le cadastre Napoléonien de 1832 et figurera depuis sur tous les plans plus récents levés jusque vers 1988 sous la dénomination de : *la Pierre aux Couteaux*. Rappelons au passage qu'une tradition locale désigne le menhir comme étant au moyen âge une pierre de Justice. Peut-être le désignait-on déjà ainsi à l'époque ?

Plusieurs témoignages oraux ou écrits peuvent maintenant être signalés pour tenter de donner une signification à ce nom. On verra qu'à l'inverse des autres les deux raisons les plus couramment avancées suscitent les doutes les plus probants. En revanche, les informations sur lesquelles on peut tabler sont rarement considérées comme valables par ceux qui les rapportent, quand elle ne sont pas détournées de leur objectif ou tout bonnement oubliées. C'est un paradoxe dont il faut s'accoutumer si l'on souhaite désengorger notre pierre de cette masse de renseignements éclatés qui l'étouffe.

La première, qui est à mon avis sujette à caution, nous explique que la *Pierre aux Couteaux* a été nommée ainsi « parce que des couteaux et des armes de silex ont été trouvés dans ses parages »⁴⁶. Cette tendance m'a été confirmée dernièrement par Monsieur Francis Dupuy, Maire de Diant, qui lui-même a découvert de nombreuses pièces aux environs du menhir⁴⁷. A l'évidence, la présence d'un quelconque matériel lithique ne légitime pas le fait de décerner un tel qualificatif à une pierre levée. Si l'on s'accorde à suivre cette logique, la fréquence de ce genre de découvertes, devenue un motif principal de dénomination, nous amènerait inévitablement à rencontrer sur tout le territoire de nombreux mégalithes à couteaux ! Ce qui est loin d'être le cas. En outre, l'ancienneté de ce nom nous autorise peut-être à nous écarter de cette idée.

Malgré tout il ne faut pas perdre de vue que les outils de silex ont toujours joué un rôle important dans les croyances populaires⁴⁸. Cependant je ne suis pas certain que sous le règne de Louis XIII, elles faisaient l'objet de recherches aussi intensives qu'aujourd'hui et certainement pas élaborées de façon identique. Je pense notamment au caractère particulier d'une telle démarche, qui à de pareils moments prenaient sans nul doute l'aspect d'une véritable quête sacrée.

⁴⁵ Bail de ferme établi par Robert Allégrin, Sieur de Diant, Bleines (?) et Bois Millet et concernant Pierre Hygot, laboureur à Diant, fait le 3 Avril 1630. Archives Départementales de Seine-et-Marne.

⁴⁶ L. Pénot : Monographie de Dormelles. Décembre 1888. Archives départementales de Seine-et-Marne.

⁴⁷ Celui-ci m'a également appris qu'un « pharmacien de Sens » lui avait assuré que ce menhir servait à indiquer l'Orvanne qui coule à environ 1 km de là.

⁴⁸ Sur l'origine, la destination, l'emploi thérapeutique et l'influence des objets préhistoriques, consulter Paul Sébillot : Le folklore de France, les monuments, réédition Imago, Octobre 1985. (p 95 à 106)

Dans son Histoire de Seine-et-Marne, René-Charles Plancke s'interroge à son tour : «Pourquoi la Pierre aux Couteaux. Est-ce que depuis des siècles on y aiguisait couteaux, poignards, épées, lames de faux ? (...)»⁴⁹. L'équivalent m'a été rapporté oralement par Madame Georgette Boulet, habitante de Chevry-en-Sereine : «le menhir de Diant porte ce nom car les gens des environs s'en servaient autrefois pour affûter les lames de leurs outils, ou de leurs couteaux...». Cette coutume est également attestée à la *Pierre Droite* d'Ecuelles, là où de profonds sillons naturels ont fait dire à certains que les paysans y affilaient leurs faux⁵⁰. Un tel usage, dont la légitimité n'est pas acquise, n'est toutefois pas à négliger totalement car il pourrait être l'ultime révélateur d'un ancien mythe qui cadrerait avec celui d'un géant ayant utilisé le menhir de Diant comme «Pierre Affiltoire». Cette hypothèse sera développée en temps voulu. Et si cette propriété était due au travail d'un être surnaturel, à l'instar du nain habitant le dolmen de Pontigné⁵¹, qui, en échange d'une pièce d'argent, aiguisait les socs de charrues ?

Poursuivons notre tour d'horizon explicatif au fil de la mémoire locale et rejoignons Madame Boulet auprès de laquelle j'ai recueilli la tradition suivante : la *Pierre aux Couteaux* est appelée ainsi en raison d'une étrange coutume qui s'observait autrefois. On racontait alors que le menhir laissait échapper plusieurs couteaux si, la nuit, on venait le frapper violemment d'un coup de tête. Elle m'a rapporté en riant que dans leurs jeunes années, son mari et elle, avaient conseillé à l'un de leurs ouvriers agricoles de se prêter à ce petit jeu et que le malheureux, qui s'exécuta naïvement, n'obtint en récompense qu'un bon mal de crâne. Dernièrement, j'ai pu éclaircir quelques points de ce témoignage, demeurés obscurs, grâce à l'intervention de Monsieur Francis Dupuy. Sans vraiment y croire, celui-ci m'a aimablement précisé qu'à chaque coup porté contre la pierre, il en tombait six couteaux et, fidèle à ses convictions, que ces instruments n'étaient pas métalliques mais en silex comme tous ceux exhumés dans les environs.

Ces indications sont intéressantes à plus d'un titre. Tout d'abord parce que c'est la première fois qu'une telle légende est rapportée directement à propos de ce menhir. Ensuite parce qu'il est étonnant de remarquer que ce genre de « farce surnaturelle », mésestimée par nos différents informateurs, à l'inverse des précédentes où pointent des explications fleurant le suspect, est certainement l'une des seules capable de garantir la signification de ce qualificatif. En outre le récit est foncièrement original, car le principe de cette « plaisanterie » relevé en plusieurs régions de France découle généralement de procédés rayonnant plus ou moins autour d'une poignée de thèmes sans cesse répétés. Souvent la pierre sent l'huile, le poivre ou renvoie parfois les échos d'un son caractéristique, mais parallèlement le résultat est toujours le même : celui qui s'approche trop près de la paroi pour vérifier l'exactitude de ces différents phénomènes offre l'opportunité à un quelconque acteur de lui écraser le nez ou la tête contre la pierre.

Paul Sébillot⁵², cite l'exemple d'une *Pierre au Poivre* entre Thiouville et Chalou-Moulineaux, Pierre Glaizal d'une *Pierre aux Prieux* au parfum d'huile et d'une *Pierre Sonnante* qui laisse entendre les cloches de la cathédrale de Sens⁵³ ! En Seine-et-Marne, le cas de la *Pierre Frite* de Guercheville, aujourd'hui détruite, était à inclure dans la longue liste de ces « roches à canulars ». On dit qu'elle « sent le poivre ou résonne. Les gamins naïfs en approchent le nez ou l'oreille, et le mauvais plaisant leur pousse la tête contre la pierre pour leur apprendre à être moins crédules »⁵⁴.

⁴⁹ René-Charles Plancke : Histoire de Seine-et-Marne, la vie paysanne, édition Amateis, année 1986. (p 26)

⁵⁰ Georges Lioret : Les temps préhistoriques dans le pays de Moret, Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, année 1923, Fascicule 3. (p 141)

⁵¹ Paul Sébillot : Le folklore de France, les monuments, réédition Imago, Octobre 1985. (p 53)

⁵² Paul Sébillot : Le folklore de France, la terre et le monde souterrain, réédition Imago, Février 1983. (p 164)

⁵³ Pierre Glaizal : Pierres animées, trésors mythiques, bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Villeneuve-sur-Yonne, n°26, année 1998. (p 27)

⁵⁴ Edmond Doigneau : Note sur plusieurs menhirs et sur un polissoir de l'âge de pierre des environs de Nemours, bulletin de la Société Archéologique de Seine-et-Marne, année 1873. (Tome 7, p 94)

Curieusement, alors que cette légende ne paraît jamais avoir été transcrite sur le papier on trouve pourtant son équivalent, cité à deux reprises, et, semble-t-il, mis à tort sur le compte d'autres mégalithes. Ainsi Albert Bray, dans son *Inventaire Archéologique du Canton de Moret*, écrit à l'article Ecuelles : le menhir «était connu sous le nom de «Pierre droite» ou « Pierre aux couteaux » un légende voulant que si on frappait de la tête d'une certaine manière, il en tombait sept petits couteaux »⁵⁵. Et aux auteurs de *Promenade en Gâtinais* de renchérir, en parlant de la *Pierre Cornoise* de Thoury Ferrottes, : « la légende voulait qu'en se cognant la tête sur sa pointe, on en fasse sortir un couteau... »⁵⁶

Ces dernières précisions échappées sans doute de leur contexte, illustrent bien le désordre et la confusion qui peuvent régner en pareil cas. Il apparaît assez clair que ces textes s'inspirent d'une source commune mais certainement détournée de sa trajectoire pour venir abreuver le légendaire de deux autres pierres. Cependant aucune certitude ne peut s'établir définitivement, mais pencher en faveur du « plus offrant ». Comme il arrive souvent dans ce genre de recherches nous sommes sans cesse confrontés à un jeu de miroirs dont les reflets changeants sont autant de leurres à éliminer que d'éléments à conserver. Autrement dit les exemples les plus accessibles focalisent parfois l'intérêt au détriment des représentants indirectement concernés mais plus significatifs. Dans ce domaine, qui d'autre que la *Pierre aux Couteaux* pouvait se targuer de posséder une telle coutume alors que son nom la prédisposait tout naturellement à la recevoir ?

Notre menhir est aussi réputé dans la région pour abriter une autre légende. « Les habitants disent que la Pierre aux Couteaux était, au moyen âge, une pierre de justice et que les seigneurs de Diant en avaient fait un lieu de supplices. Les squelettes que l'on trouve aux environs ne seraient, disent-ils, que les victimes enterrées sur place »⁵⁷. La présence de ces derniers a toujours soulevé de nombreuses interrogations. D'après Edmond Hue, la charrue ramenait régulièrement des os aux alentours du menhir et une petite marnière, située à 50m à peine de la *Pierre aux Couteaux*, en contenait également. De quelle époque dataient ces ossements ? Armand Viré, qui en avait récupérés quelques uns, avait également collecté des armes et des objets (qu'il ne décrit malheureusement pas). Il ferait remonter l'ensemble «seulement à la guerre de Cent Ans »⁵⁸. A l'opposé, d'autres comme Théodore Tarbé⁵⁹ ou M.G Leroy⁶⁰, hautement inspirés par la théorie fantaisiste de l'abbé Béraud, en font des cadavres de soldats mérovingiens morts durant la bataille de Diant.

Pour tirer parti de ces divers commentaires, il faudrait pouvoir s'épauler à l'aide de supports archéologiques rigoureux, études qui à première vue n'ont pas été réalisées à l'époque. Aussi la carence de nos sources nous condamnera à considérer cette tradition dans son ensemble le plus général⁶¹.

Le dernier mot sera donc laissé à Jean Chevalier et à Alain Gheerbrant, dont l'interprétation semble convenir et donner provisoirement une assise solide à notre légende autant qu'à l'origine nominale du menhir. Pour ces auteurs, «le symbole du couteau est fréquemment associé à l'idée d'exécution judiciaire, de mort, de vengeance, de sacrifice

⁵⁵ Albert Bray : *Inventaire archéologique du canton de Moret, Notre canton*, année 1957. (p 205) Cette légende est peut-être à rapprocher de celle qui a pu exister à la *Pierre aux Petits Couteaux* de Chéroy ?

⁵⁶ *Promenade en Gâtinais* : Publication de l'AHVOL, précédemment cité. (p 212)

⁵⁷ Edmond Hue : *Menhir de la Pierre aux Couteaux*, l'Homme Préhistorique n°3, année 1908. (Tome 6, p 78)

⁵⁸ Armand Viré : *Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau*, l'Homme Préhistorique n°4, Avril 1906. (Tome 4, p100/101)

⁵⁹ Théodore Tarbé : *Recherches historiques sur le département de l'Yonne*, à Sens chez TH. Jeulain, année 1848. (p 52)

⁶⁰ Alexandre Bertrand : *Note sur le menhir de Diant*, communication de M.Gabriel Leroy, correspondant à Melun, *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, 6^{ème} série, année 1875, Paris Imprimerie Nationale 1875. (Tome 2, p 467 à 470)

⁶¹ A propos des pierres de « Justice », consulter : Paul Sébillot : *La terre et le monde souterrain, le folklore de France*, réédition Imago, année 1983. (p 177 et 178)

(...) »⁶². Le message est clair et valorise amplement l'idée que les actes accomplis auprès du bloc aient pu nourrir ce symbole jusqu'à imposer au premier un qualificatif qui le suggérait. En ce sens, le récit rapporté est tout à fait acceptable et peut se classer à l'exemple de celui cité auparavant, parmi les éléments hautement vraisemblables du légendaire imputé au menhir de Diant.

Nous ne pouvions conclure ce chapitre sans évoquer les « dommages » de l'abbé Béraud, qui le premier formula l'idée que la *Pierre aux Couteaux* était « un monument de la bataille de Diant »⁶³. Des données de cette hypothèse, distillée abondamment par différents auteurs⁶⁴, la mémoire locale est à jamais gravée. Aujourd'hui encore le souvenir des « terribles combats » que se livrèrent les descendants de Clovis en 599 est toujours aussi vivace. C'est en véritable génération spontanée, dont les fondements demeurent tout aussi incontrôlables, que d'autres interprétations émergèrent progressivement de l'humus de cette théorie. Au cours des années qui suivirent, on en vint à considérer successivement cette pierre comme un des « jalons placés pour marquer les étapes de ces mêlées sanglantes »⁶⁵, puis comme le « tombeau du roi Thierry »⁶⁶, avant d'attribuer quasiment tous les menhirs de la contrée à des tombeaux « d'un général du temps des guerres »⁶⁷. On voit là avec quelle surprenante vélocité de telles suppositions peuvent se frayer un chemin jusqu'à détrôner, voir effacer, une tradition anciennement en place. Ce n'est pourtant pas un cas isolé dans la région et nous verrons plus loin l'exemple de la *Pierre Cornoise* pour qui la blessure semble malencontreusement irréparable.

L'Hypothèse de la « pierre affiloire » de Gargantua.

Entendons-nous bien : l'hypothèse que le menhir de Diant ait pu être, à un moment ou à un autre, considérée comme une pierre à affûter de Gargantua n'a rien d'officielle. Elle résulte en grande partie d'une possible association entre le nom du mégalithe et une activité mythique du géant. Peu d'éléments, on le verra, sont disponibles pour étayer cette théorie et alors que certains recoupements sont possibles, un tel système empirique n'a que les apparences de l'harmonie. Dès que l'on tente d'offrir à chaque indice une base solide, les difficultés apparaissent, les doutes s'installent. Les raisons de ce désordre sont évidemment liés à un manque de sources sûres, mais je me propose néanmoins d'en faire part, même si, à l'heure actuelle, mes investigations ne m'ont pas permis d'aller plus avant.

Le légendaire de nos régions regorge d'histoires relatant les exploits de Saints, du Diable et surtout de Gargantua fauchant des hectares de terres à l'occasion d'un défi, d'une compétition ou encore en échange d'un service. Dans la plupart des contes, les pierres à aiguiser dont se servent les « faucheurs » sont en vérité d'authentiques menhirs que l'on dit avoir été abandonnés sur place. Ainsi et notamment en ce qui concerne Gargantua, « il ne semble pas qu'on ait jamais trouvé sa faux, mais ses pierres affiloires sont restées un peu partout, et ce sont presque dans chaque cas des menhirs. Ces pierres sont tombées de sa ceinture, ou il les a jetées dans un geste de mécontentement. Quand il fauchait ses prés, dans l'Oise, il utilisait une « queue » qui est toujours restée en place, c'est le menhir de Borest, à cinq kilomètres de Senlis. Une pierre affiloire subsiste à Neaufles-sur-Risles, dans l'Orne, une autre à Bois-les-Pargny dans l'Aisne. (...) En Maine-et-Loire, c'est du blé qu'il entreprend de faucher, au Thoureil. Un gravier étant entré dans ses bottes, il dut les quitter, et en se penchant,

⁶² Jean Chevalier/Alain Gheerbrant : Dictionnaire des symboles, Bouquins (Robert Laffont/Jupiter), édition 1992. (p 306)

⁶³ Abbé Béraud : cité par Edmond Hue dans : Menhir de la Pierre aux Couteaux, article précédemment cité. (p 66)

⁶⁴ Michelin, Tarbé, Leroy (articles cités précédemment) et Pougeois : Moret sur Loing, imprimé à Moret, année 1889. (p 24)

⁶⁵ Abbé Pougeois : article cité précédemment. (p23/24)

⁶⁶ Armand Viré : article cité précédemment. (p 100) Thierry, roi de Bourgogne fut l'un des principaux acteurs de cette bataille avec Clotaire, roi de Soissons et Théodobert, roi d'Austrasie.

⁶⁷ Armand Viré : article cité précédemment. (p 100)

sa pierre affiloir tomba de sa ceinture. C'est aujourd'hui le menhir de la Pierre-Longue de Nideville. Parfois, dans son travail de faucheur, il entre en compétition avec saint Pierre. C'est le cas dans l'Orne, à Cramenil-sur-Rouvre. Saint Pierre se montra plus rusé que lui, et réussit à le gagner de vitesse, si bien que Gargantua, vexé, lança sa pierre à aiguiser, qui est le menhir de Cramenil, dit justement « l'affiloir de Gargantua »⁶⁸.

Dans la thèse qui nous occupe les indices de cette « activité Gargantuine » sont peut-être à relever dans la coutume qu'avaient autrefois les gens d'utiliser le menhir comme aiguisoir pour les lames de leurs outils. A première vue, c'est la seule qui semble avoir un lien, même discutable, avec ce type de faits et gestes propres à ce géant. Cette comparaison, loin d'être justifiable, soulève évidemment quelques controverses. D'autant que le seul élément susceptible d'être mis en accord résume uniquement la fonction attribuée au menhir. Dans les deux cas de figure, l'emploi que l'on fait de ce dernier est analogue, alors que ce qui le détermine diffère totalement. Les utilisateurs, leur rôle au sein de l'histoire, leurs motivations, se distinguent en tous points. Cependant, si l'on admet la légende du géant, rien ne prouve que le récit actuel soit la réplique identique de celui du mythe initial. On peut d'ailleurs raisonnablement expliquer ces différences par l'apparition progressive d'agents modificateurs (oubli, substitutions, interdits...) sévissant à l'intérieur de celle-ci, aux dépens de sa logique et la réduisant au plus strict de sa forme, de son contenu... Nous renvoie-t-elle alors que le pâle reflet de ce qu'elle a pu être réellement ?

Parallèlement, nous sommes également en possession du témoignage de Monsieur Louvrier qui fait mention d'un géant responsable de la cassure de la *Pierre à Couteau* de Saint-Sérotin. Dans l'exemple présent et à l'inverse du précédent, un personnage gigantesque intervient directement. En outre, alors que son implication exacte semble oubliée, l'expression d'un lien relativement solide paraît néanmoins se nouer et l'origine du nom de la pierre naître à l'occasion de l'obscur activité de ce géant. Mais là encore jusqu'où l'érosion des siècles a-t-elle pu entamer les mémoires ? Et surtout rien ne permet d'assurer que cette légende puisse rejoindre celle de la *Pierre aux Couteaux* de Diant pour en former une seule et unique. Une fois de plus le manque d'informations se fait cruellement sentir.

Pour compléter ce tableau et essayer d'identifier d'éventuelles traces de notre géant, nous citerons en guise de conclusion, deux toponymes voisins de la *Pierre aux Couteaux*.

Il s'agit de la *Croix Fête* qui d'après Paul Bailly « pourrait rappeler des fêtes baladoires (...), danses villageoises peut-être pratiquées en hommage à Bélénus »⁶⁹, dieu Gaulois, du soleil brillant et bienfaisant⁷⁰, et la *Quézanne* ou *Quézonne* qui signifierait : « Chez Anne : Anne la déesse des hommes préhistoriques »⁷¹. Afin d'en saisir l'intérêt, reportons-nous encore à l'ouvrage de Guy-Edouard Pillard qui nous apporte les explications suivantes :

« Gaidoz, un des premiers, et à sa suite Henri Dontenville et Marcel Françon, ont insisté sur les données fournies par deux chroniqueurs du XII^{ème} siècle. C'est d'abord Giraud de Barry (...) qui signale un *Gurguntius, filius nobilis illius Beleni*; et Gaidoz est persuadé que ce Gurguntius (...) est le géant Gargantua. C'est ensuite Geoffroy de Monmouth (...) qui dans son *Historia regum Britanniae*, après avoir longuement parlé de Balinus consacre deux chapitres à

⁶⁸ Guy-Edouard Pillard : Le vrai Gargantua, mythologie d'un géant, éditions Imago, Mai 1987. (p 101)

⁶⁹ Paul Bailly : Toponymie en Seine-et-Marne, éditions Amattéis, année 1989. (p 291 et 328)

⁷⁰ Guy-Edouard Pillard : le vrai Gargantua, mythologie d'un géant, éditions Imago, Mai 1987. (p 138)

⁷¹ Paul Bailly : article cité précédemment. (p 291) « ANNA : la grande déesse, mère des dieux d'Irlande, portait ce nom, comme sainte Anne, patronne, ou mieux *aïeule* des Bretons. Cette divinité, en relation avec le culte des morts et de l'au-delà, fut sans doute adorée dans les lieux marécageux, considérés comme des passages entre notre monde et celui des trépassés. Mère des vivants et gardienne des défunts, elle fut probablement la déesse des mégalithes. Elle présente, elle aussi, bien des ressemblances avec les déesses-mères du Proche-Orient, notamment celle de Crète (...) ». Gwene'hlan Le Scouëzec : Guide de la Bretagne mystérieuse, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, éditions Presses Pocket, année 1974. (p 66)

son fils et successeur Gurgiunt Brabtruc, (...) un Gurgunt à la barbe effrayante, signe de force et de puissance qui conviendrait parfaitement au Gargantua velu déjà rencontré. Henri Dontenville, toujours prudent (...) n'ose pas affirmer que Gurgunt soit le prototype de Gargantua. Il retient, cependant, l'hypothèse comme très vraisemblable, arguant en particulier le voisinage fréquent, en Gaule, des toponymes issus de « Belin » et des légendes Gargantuines (...). Belenus-Apollon, le prince Belin de certaines légendes, aurait été le grand dieu des Celtes, et Gargantua son émanation, son fils (...). Le créateur de l'école de Mythologie française, adoptant donc jusqu'à plus amples informations, la filiation Belenus-Gargantua, croit pouvoir dégager les éléments d'une véritable famille divine (...). Belenus-Apollon, le clair soleil, le Tout-puissant, préside, au zénith, la vie sur terre qu'il est d'ailleurs capable d'anéantir ; Gargan-Gargantua, son Fils, « chair de sa chair, et esprit de son esprit » se tient au couchant, prêt à conduire les morts vers le monde de l'Eternelle jeunesse (...) »⁷² et lorsqu'on sait que ce géant psychopompe « fréquente les gouffres, surtout les puits et les marais et les premiers marquent les contacts avec le monde souterrain, les derniers indiquent une entrée des Enfers »⁷³, le second toponyme qui « d'ailleurs, descend dans un marais source de vie et de mort »⁷⁴, prend alors son entière valeur.

Si l'on se plie à cette structure de parenté et à l'activité mythique qui en dérive, il est désormais tout à fait possible que Gargantua ait honoré de sa personne le territoire de Diant. Emboîtant le pas à Bélénus avec lequel il semble partager sa proximité géographique, son existence aurait pu être confirmée par ce « père lumineux » qui aurait été célébré sur le terrain de la *Croix Fête*. Quant à cette activité de psychopompe, qu'il affectionne tout particulièrement, le lieu-dit la *Quézanne* offrait le champ libre à sa réalisation. N'oublions pas qu'en Bretagne, Sainte-Anne était une déesse des marais, de la mort et du monde souterrain. A l'évidence si les fonctions de ces deux entités ne se complètent pas, en revanche, elles paraissent plus ou moins concorder et se retrouver dans leur prépondérance. Vu sous cet angle, ce rapprochement nous autorise-t-il à accepter cette divinité féminine au titre de « parèdre » de notre géant et dans la même foulée, le nom de Bélénus, immortalisé par quelques noms empruntés au terroir⁷⁵ ?

Il n'est pas certain que ces arguments répondent suffisamment à un schéma logique et plausible pour que l'on puisse envisager une telle théorie. Rappelons toutefois que Gargantua est un habitué des marais « ceux de St Gond par exemple et beaucoup d'autres, qu'il enjambe en semant ses « gravelles » (de grav = tombeau) »⁷⁶ et qu'à défaut de certitudes, Edmond Hue, à moins de 200 mètres de la *Pierre aux Couteaux*, a fait état de plusieurs grès qui pourraient correspondre aux débris d'un dolmen. Quant à ces ossements découverts aux environs du menhir, que doit-on en penser ? Il va de soi que ces éléments où la présence de Gargantua s'exprime plus particulièrement, sont difficilement vérifiables. Au demeurant, différentes interprétations sont aussi à prendre en compte : pour Monsieur Dupuy, qui tient cette information du regretté Baron Dijols, la *Quézanne* serait une déformation de la *Couronne*, qui malgré son symbolisme divin s'éloigne ostensiblement de notre Anne, chère aux Bretons. Et que dire de la *Croix Fête*, à la signification incertaine ? Avons-nous le droit d'adopter l'explication de Paul Bailly plus qu'une autre ?

Comme nous avons pu le voir tout reste encore à démontrer, à vérifier. Pourtant l'hypothèse avait de quoi séduire et l'on imaginait bien Gargantua aiguïser sa faux sur le

⁷² Guy-Edouard Pillard : article cité précédemment. (p 138 et 139)

⁷³ Guy-Edouard Pillard : article cité précédemment. (p 170)

⁷⁴ Paul Bailly : Toponymie en Seine-et-Marne, éditions Amattéis, 1989. (p 291) « En tant que Passeur divin et Psychopompe, peut-être était-il (Gargantua) là pour aider au passage de ce monde dans l'Autre, dont le marécage figurait à la fois l'intermédiaire entre les deux, l'entrée des « Enfers » et l'étape obligatoire de la dissolution en vue de la résurrection ? » C.KH. Iablokoff : Pierre-Louve, Palet de Gargantua, Bulletin de la Société Mythologique Française, n°88, année 1973. (p 17)

⁷⁵ D'après Paul Bailly (article cité précédemment), Blennes, village proche de Diant est probablement la contraction de *Belen*. Diant signifierait : vallée divine et le lieu-dit le *Cheval Blanc* ferait référence au soleil, donc à Bélénus. (p 291 et 328)

⁷⁶ C. KH. Iablokoff : article cité précédemment. (p 17)

menhir aux couteaux de Diant, tranquillement assis sur la *Pierre Chaise*, avant de faucher les champs puis, abandonner sa « pierre affiloir », et rompu de fatigue, regagner ses quartiers dans la *Pierre Châtelet*...

La Pierre Cornoise de Thoury-Férottes.

Bien longtemps avant que l'EDF ne décide de planter ses menhirs d'acier un peu partout en France, la *Pierre Cornoise* (encore appelée *Pierre de Cornoy* ou *Cornière*) ornait déjà l'actuel territoire de Thoury-Férottes. A l'époque sa taille respectable et sa silhouette singulière avaient de quoi attirer le regard du passant empruntant la route de Flagy à Férottes. Aujourd'hui elle semble s'éclipser derrière l'imposante haie métallique qui soutient la ligne à haute tension et c'est à peine si on peut la remarquer. Disséquée à plusieurs reprises par divers préhistoriens, les indications de tout type ne manquent pas au sujet de cette roche. Parmi les études sérieuses mises à notre disposition, celle d'Edmond Hue est certainement la plus complète. C'est elle que nous utiliserons lorsqu'il s'agira de décrire l'aspect purement « technique » du bloc.

La position, la forme pyramidale et relativement plate du monolithe ne laisse guère de doute sur son rôle de pierre dressée. Il se tient dans l'ombre d'un pylône, à l'extrémité nord d'un champ appartenant à Monsieur Hervé Lemirre. Dans cette zone l'environnement archéologique est assez riche. De nombreuses pièces de silex taillées y ont été découvertes par Edmond Hue et M. Dagenet durant les années 1887, 1905 et 1906. Le premier qui les a judicieusement répertoriées et citées dans son article sur la *Pierre Cornoise* les attribue à différentes périodes allant de l'Acheuléen au Néolithique⁷⁷. C'est un grès dur, de large base qui s'allège progressivement jusqu'à un sommet délicatement « taillé en pointe », sorte d'aiguille fragile attendant l'ultime érosion. Sa surface présente de nombreuses dépressions naturelles, de cavités cupuliformes, dont une en particulier abrite souvent des grains de maïs ou de blé sans doute déposés là par les oiseaux. Parmi toutes ces excavations « sur la face Sud, à 80 centimètres du sol et à 25 centimètres environ de l'arête Ouest, se trouve un petit trou de 5 centimètres de diamètre environ. Ce trou est une des extrémités d'un petit canal coudé aboutissant sur la face Nord. Ce conduit naturel ne laisse pas passer la lumière du jour (...), c'est une de ces perforations naturelles si nombreuses dans les grès de Fontainebleau et qui n'offre, dans le cas de la Pierre Cornoise, aucune valeur au point de vue préhistorique »⁷⁸. D'un autre côté, ce renseignement anodin nous livrera peut-être un élément essentiel à la compréhension du nom du menhir. Cette remarque, qu'il nous faudra garder en mémoire, sera développée en temps voulu.

Les mesures de ce bloc évoluent au gré des articles qui lui ont été consacrés. Sa hauteur varie de 3m à 3m60, pour une largeur globale d'1m60 à 2m et une épaisseur avoisinant le mètre. Doigneau, qui l'a aperçu après que des fouilleurs peu scrupuleux l'aient bouleversé, « donne 4m90 comme longueur totale du menhir renversé. Il y aurait donc 1m60 dans le sol. Mais Doigneau n'a pas vérifié lui-même cette mensuration ».

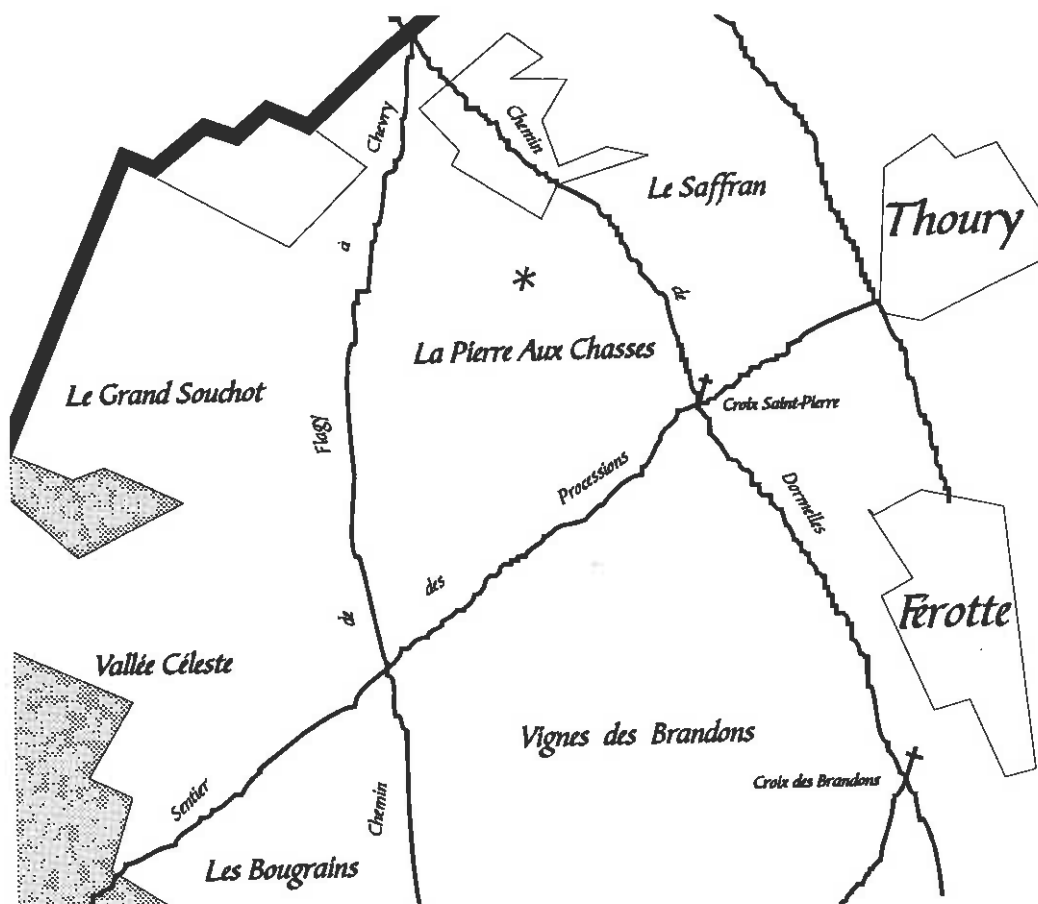
« L'orientation du grand axe est dans la ligne Est-Ouest. Les deux faces sont donc Nord et Sud. Mais il faut tenir compte que le mégalithe a été renversé et redressé, de sorte que cette orientation n'est peut-être pas l'orientation primitive »⁷⁹.

Cette malversation, due à des personnages incompetents et désireux de vérifier si le menhir dissimulait bien les ossements du « général de la légende »⁸⁰, (ou ses richesses ?) à bien

⁷⁷ Edmond Hue : Menhir de la Pierre Cornoise, Paris, librairie C. Reinwald, Schleicher frères et Cie éditeurs, année 1907. (p 14 et 15)

⁷⁸ Edmond Hue : article cité précédemment. (p 5 et 10)

⁷⁹ Edmond Hue : article cité précédemment. (p 11 et 12)

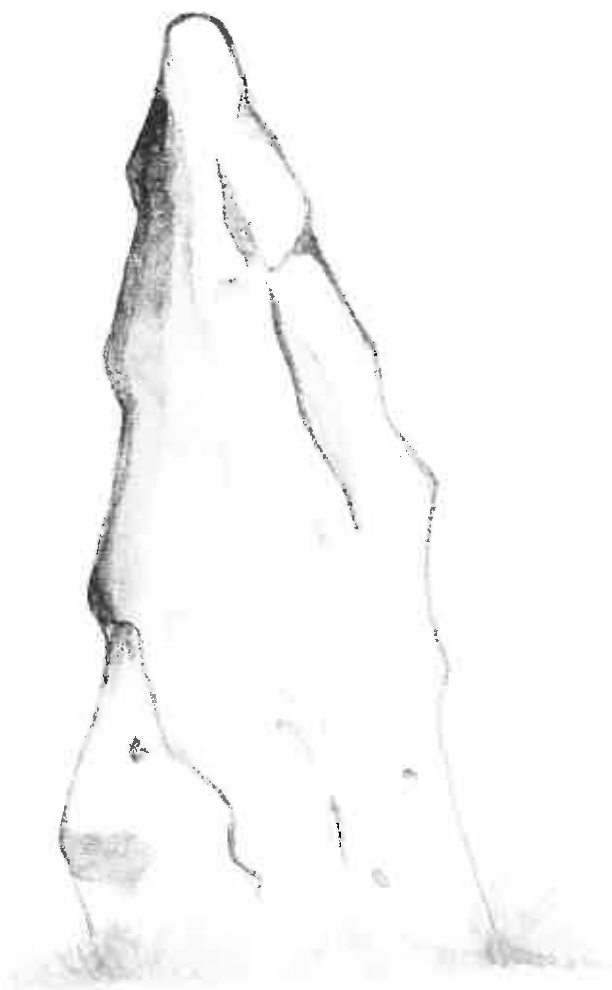


Plan topographique de la commune de Thoury-Ferrottes levé en 1782

Découpage Est des sections et des Lieux-dits

* Emplacement actuel de la Pierre Cornoise

La Pierre Cornoise
(dessin Richard LEBON)



faillit le rayer définitivement de la carte. « Les recherches furent faites, vers 1860, par le sieur Isidore Chapellier, de Flagy, sous la conduite de l'abbé Gillet, curé de Thoury-Ferrottes. Le propriétaire, en faisant cette fouille, avait imprudemment dégarni toute une face et poussé ses terrassements jusqu'à la base du mégalithe. Le menhir n'étant plus soutenu, tomba en travers de la tranchée et faillit écraser le chercheur « de trésor »⁸¹. « Mais, pris sans doute de remords, l'abbé donna depuis à son bedeau une somme pour la relever. Ayant quitté le pays, il ne put malheureusement veiller au relèvement de la pierre, qui resta sur le sol. Le propriétaire ayant manifesté, il y a quelques années, l'intention de la briser pour en débarrasser son champ, le Conseil Municipal, sur l'initiative du Maire, M. Dupré, vota une somme de 50 francs pour la redresser »⁸². « Le 23 mars 1895, M. Dagois, entrepreneur de maçonnerie à Ferrottes, et M. Sauvegrain, charpentier à Flagy, aidés des sapeurs-pompiers de Thoury-Ferrottes, exécutèrent ce travail en se servant de câbles, de crics, de poutres et de palans. M. Daguenet, garde-champêtre de Thoury-Ferrottes (...) m'a dit qu'elle avait dû être relevée à peu près dans son orientation primitive, vu qu'elle n'était pas tombée à plat, mais seulement inclinée à 45° environ, s'appuyant sur la partie supérieure de la tranchée. Mais, comme la fouille était assez large, il est fort possible que le menhir fût relevé avec un pivotement autour de son axe vertical, ce qui arrive presque toujours, et qu'il fut fixé dans une orientation un peu différente de sa première position »⁸³.

Trois possibilités sont avancées quant à sa provenance :

« 1° au Nord-Est, à 2.500 mètres à vol d'oiseau, le grand affleurement du Bois de la Montagne, à une altitude de 152 mètres, par conséquent à 47 mètres au-dessus de la Pierre-Cornoise. Cet affleurement est sur la rive droite de l'Orvanne, tandis que le mégalithe est sur la rive gauche.

2° Au Nord, et à 2.800 mètres à vol d'oiseau, l'affleurement du sommet du Bois de Belle-Fontaine, à une altitude de 157 mètres, donc supérieure de 52 mètres à l'altitude du menhir. Cet affleurement est sur la rive droite de l'Orvanne.

3° Au Nord-Ouest, à 3.300 mètres, l'affleurement de grès de Dormelles, au signal de Montaigu, à 136 mètres d'altitude, donc d'une altitude supérieure de 31 mètres à celle de la Pierre-Cornoise. Cet affleurement est sur la même rive de l'Orvanne et sur le même plateau que le menhir »⁸⁴.

Notons, pour boucler ce chapitre, que la *Pierre Cornoise* « a été classée monument historique dès 1887 »⁸⁵ et que son altitude, pointée sur la carte IGN 25170 (Montereau-Fault-Yonne) est de 96,7 mètres.

Plusieurs Blocs ou une seule pierre qui change de nom ?

Ce n'est probablement qu'assez récemment, au cours du XIX^{ème} siècle et si l'on s'en tient au constat d'un seul mégalithe, que le menhir de Thoury-Ferrottes a troqué sa vieille appellation contre celle de la *Pierre Cornoise*. En effet, un ancien plan d'intendance, datant de 1782⁸⁶, indique en lieu et place de l'actuel climat où se trouve le monolithe, le nom de *Pierre*

⁸⁰ Griffault : Monographie communale de Thoury-Ferrottes, année 1899. (p 2 et 3)

⁸¹ Edmond Hue : article cité précédemment. (p 5)

⁸² Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, N°4, Avril 1906. (Tome 4, p 109)

⁸³ Edmond Hue : article cité précédemment. (p 5, 6 et 7)

⁸⁴ Edmond Hue : Menhir de la Pierre Cornoise, Paris librairie C. Reinwald, Schleicher Frères et Cie, éditeurs. Année 1907. (p 13, 14)

⁸⁵ René-Charles Plancke : La « Compile » des mégalithes de S-et-M, Notre Département, Février-Mars 1996. (p 41)

⁸⁶ Plan Topographique du territoire de la commune de Thoury-Ferrottes : levé en 1782. Archives Départementales de Seine-et-Marne. Référence C37.

aux Chasses. Plus loin encore dans le passé, Griffaut signale à la page 26 de sa monographie que « le 7 décembre 1660, Jean Leroy de Flagy achète ½ arpent de vigne près de la *Pierre-aux-Chasses*, vignoble de Thoury-Férottes »⁸⁷. Toutefois, vers 1832, cette dénomination disparaît subitement et le cadastre Napoléonien⁸⁸ lui substitue le toponyme de *Pierre Cornoise* qui sera représenté depuis sur tous les plans modernes. Qu'a-t-il bien pu se produire durant le demi siècle qui sépare les relevés topographiques de 1782 et de 1832 pour qu'un tel changement ai lieu ?

C'est sûrement dans le nombre de pierres levées alors en place que réside peut-être l'explication qu'il nous faudra découvrir. Deux solutions sont raisonnablement envisageables : soit plusieurs blocs étaient effectivement présents, sans doute à peu de distance l'un de l'autre et celui que l'on nommait la *Pierre-aux-Chasses* a été détruit, soit nous sommes confrontés à un seul mégalithe dont la désignation s'est trouvée modifiée. Ce qui est certainement plus probable, car comment interpréter alors le singulier du toponyme de 1782, sauf, bien sûr, si une seconde pierre, beaucoup plus remarquable, était parvenu à surclasser sa voisine jusqu'à la disgracier totalement ? Trois articles attestent pourtant de l'existence d'un couple de menhirs sur la commune de Thoury-Férottes. L'un est de Dubarle, et les suivants de Joanne et de Leboeuf⁸⁹. Si certains font mention de pierres dressées sans préciser leur position ou leur éloignement, le second parle d'un « groupe de 2 menhirs »⁹⁰, ce qui rejoint la possibilité d'un ensemble. Un terrier de 1775 rapporte également un lieu-dit *les Roches* près du sentier *des Processions*, chemin qui, par une de ces curieuses coïncidences, longe le climat de la *Pierre aux Chasses*⁹¹.

Malheureusement ces précisions traduisent simplement le problème, mais ne le résolvent pas, aucune preuve n'étant à portée pour défendre catégoriquement ces affirmations. Au reste, il est toujours délicat de mesurer le degré « d'inspiration » de nos différents auteurs qui ont pu se recopier les uns les autres sans forcément vérifier la réalité de ce qu'ils rapportaient. En 1836, Dubarle paraît être le premier à lancer cette hypothèse, sans pour autant dévoiler l'origine de ses sources. De leur côté « les habitants de Thoury-Férottes ne se rappellent pas avoir entendu parler d'un deuxième menhir »⁹² et Armand Viré de supposer qu'il pourrait bien « être identifié avec la *Pierre-Levée* de Dormelles, qui est peu éloignée »⁹³.

Puisque les certitudes nous manquent, il appartiendra sans doute à de futures recherches de nous donner les clefs de cette énigme. Précisons toutefois que la version dénonçant un «groupement» de plusieurs monolithes, mais cette fois-ci occupant une aire géographique totalement séparée, est toujours de mise.

Quelques toponymes, glanés ça et là, en répercutent peut-être la lointaine résonance. Le cadastre Napoléonien établit en 1832, nous informe sur trois lieux-dits jusqu'ici non mentionnés. Ce sont : *la Roche à Milet*, *les Tombelles* et *la Grande Borne*. Alors qu'une amnésie complète semble auréoler l'état civil des *Roches* cité plus haut, une poignée de micro-renseignements sont néanmoins disponibles lorsqu'on se penche sur le cas de ces confrères.

La mémoire locale est quasiment muette en ce qui concerne cette *Roche à Milet* qui avait peut-être une forme de poire⁹⁴ ? C'est à peine si les habitants de la commune connaissent

⁸⁷ Griffaut : Monographie communale de Thoury-Férottes, année 1899. (p26)

⁸⁸ Cadastre de Thoury-Férottes : plan parcellaire de la commune levé en 1832. Archives Départementales de Seine-et-Marne.

⁸⁹ Rapporté par R.C Plancke et Edmond Hue, articles précédemment cités. (p 4, 5 et 46)

⁹⁰ Rapporté par Edmond Hue, article précédemment cité. (p 4 et 5)

⁹¹ Cueilloir à 4 confins de la paroisse de Thoury-Férottes : archives départementales de Seine-et-Marne. Référence A 24. (p 50)

⁹² Edmond Hue : article cité précédemment; (p 4)

⁹³ Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, n°4, Avril 1906. (Tome 4, p 109)

⁹⁴ Milet : nom d'une espèce de poire, pleine de pierres. Dictionnaire du monde rural, par Marcel Lachiver, éditions Fayard. (p 11136)

le nom de ce climat, qui d'ailleurs ne figure plus sur le cadastre de 1987 (remplacé par *les Forgeats*) mais bizarrement sur la carte IGN n°25170 (Montereau-Fault-Yonne). Ce qui dans l'absolu ne change pas grand-chose, puisque chaque enquête de village ou prospection sur le terrain s'est soldé par un échec. Il est de fait que personne ne se souvient de ce bloc et notre dossier a réintégré provisoirement le tiroir des « affaires non-classées ». Cependant la contiguïté du toponyme *les Tombelles*, au sein duquel un polissoir a été découvert en 1905, puis détruit par la suite, peut facilement laisser s'enraciner l'idée que *la Roche à Milet* et le polissoir ne constituaient qu'une seule et même pierre.

Les Tombelles, qui évoquent de prime abord, une série de « tombe(s) recouverte(s) d'une petite éminence de terre » (définition du petit Larousse) n'ont jamais révélé aucune sorte de sépulture tant il est supposé qu'elles ont été un jour fouillées. Ne serait-ce plutôt « pas à cause de son relief bosselé, de la succession d'éminences de terre ressemblant à d'anciennes tombes que furent dénommées *les Tombelles* ? »⁹⁵.

La Grande Borne, rencontrée également sur le territoire de Diant, ne consentira pas, elle aussi, à nous parler plus longuement d'elle. Aucune silhouette rocheuse ne se découpe dans cette section boisée qui se situe à la limite du finage de Thoury-Férottes. L'unique élément rescapé de l'oubli, que diverses personnes interrogées m'ont fourni en guise d'explication, reproduit l'évidence et interprète l'éventualité qu'une borne limitante de taille plus importante que les autres a du exister autrefois. Quant à savoir s'il pouvait être question d'un monument préhistorique, la perspective d'une telle suggestion est bien souvent soustraite par les témoins au profit de la *Pierre Cornoise* au regard de laquelle aucun doute n'est permis. Ceci insiste bien sur les obstacles auxquels on se heurte lorsqu'on s'efforce de définir un véritable mégalithe. L'appellation de « Borne » est d'ailleurs victime d'une trop grande ambiguïté pour qu'on puisse s'assurer formellement de son antique destination.

En résumé, doit-on voir dans la *Roche à Milet* ou la *Grande Borne*, le menhir manquant à l'appel ? Dans le cas présent, les suppositions s'arrêtent là : nous arrivons peut-être trop tard pour que subsiste encore une quelconque empreinte dans la tradition orale.

La légende du « général enterré » et de la « Pierre qui corne ».

Indépendamment des motivations « pseudo-scientifiques » facilement concevables, il est toujours fascinant de constater à quelle vitesse une théorie lancée au hasard par un homme, puis colportée par d'autres a pu montrer une emprise aussi tenace sur un secteur géographique bien délimité, car comme ces pairs de Nanteau-sur-Lunain, Diant, Dormelles ou Ecuelles, la *Pierre Cornoise* n'a pas échappé au virus de l'abbé Béraud. C'est à se demander si au début du XIX^{ème} siècle subsistait encore quelque tradition.

Ainsi la légende la plus communément admise, la seule en réalité qui survie dans les mémoires et sous la plume de plusieurs historiens, « rapporte qu'elle (la *Pierre Cornoise*) fut élevée sur la tombe d'un général de ce nom (*Cornois*) mort sans doute vers la fin du VI^e siècle, époque à laquelle Thierry, roi de Bourgogne, et Théodobert, roi d'Austrasie, livrèrent en 599, une bataille sanglante à Clotaire, roi de Soissons »⁹⁶. Ne cachons pas qu'ici, l'influence de ce religieux a fait table rase, et comme une brume particulièrement épaisse s'est empressée de voiler les esprits. En dépit de tous les « antidotes » disponibles pour réactiver les souvenirs, ceux-ci restent inabordables et même si d'autres « légendes existaient au sujet de cette pierre »⁹⁷, il est devenu impossible de se les procurer auprès des habitants de la commune ou

⁹⁵ Marcel Picard : Thoury-Férottes, fragments de mémoire, Archives Départementales de Seine-et-Marne, 100J. 291/1-2.

⁹⁶ Michelin : Essais historiques, statistiques de Seine et Marne, publiés à Melun chez Michelin, année 1829. (Tome 4, p 1828, 1829)

⁹⁷ Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, n°4, Avril 1906. (Tome 4, p 109)

d'ailleurs. A titre d'information, certains⁹⁸ ont vu dans le terme celtique ? « Cornois » la traduction de « champ de la bataille », ce qui confirmerait les dires de l'abbé, sinon les appuieraient.

Mais le récit de ce personnage, s'il a donné naissance à une large confusion, laisse néanmoins le terrain accessible à toute suggestion. Ainsi, détail qui a son importance, ce mégalithe placé « à la corne », au coin, ne formeraient-il pas tout simplement un angle droit avec le sol ? D'où résulterait la dénomination de *Pierre Cornière*. Ou était-il sur les propriétés d'un dénommé Cornoy, qui à l'époque restait un patronyme assez commun dans la région ? A moins que le bon sens ait « reconnu et formulé l'évidente ressemblance de cette pierre qui se termine en pointe comme une corne ? »⁹⁹. Notons à ce propos que pour Paul Quesvers, l'étymologie de Thoury s'inspirerait du mot latin *Taurus*¹⁰⁰ (taureau). Peut-on alors imaginer que la forme cornue du mégalithe serait à l'origine du nom de la commune ?

Et si la fonction de ce monolithe était d'émettre un son de corne ? Patrice Vachon, membre de l'équipe de la revue « Pays de Bourgogne », signale, dans son remarquable ouvrage sur les pierres légendaires de la Côte d'Or, la *Pierre qui Corne* de Rochefort-sur-Beuvron, qui nous rappelle, par un côté, l'une des caractéristiques du menhir de Thoury-Férottes : « Cette fameuse pierre était située, d'après certains écrits, près du pont, au milieu de l'étang des usines. Elle était simplement posée sur un rocher et se trouvait donc en position peu stable, vacillante. On la décrit comme une pierre informe, inégale, une sorte de pyramide quadrangulaire tronquée avec des aspérités. Elle n'a jamais été taillée, mais elle était percée de deux trous. On ne sait pas si un conduit existait entre ces deux cavités, mais si vous parliez dans le trou supérieur, le son sort par celui du bas, faisant ainsi porte-voix. C'était évidemment l'amusement des villageois et plus particulièrement des enfants. Elle restituait un son éclatant qui s'entendait au loin et se répercutait d'écho en écho dans la vallée du Brevon (...) »¹⁰¹. Cette analogie typologique est d'autant plus frappante que le canal, qui perce notre *Pierre Cornoise* de part en part, opère dans le même sens, et pour peu que l'on y dépense un peu de peine, permet lui aussi d'accroître l'amplitude des sons. Cet effet n'a certes pas la prétention d'atteindre un niveau de pureté sonore équivalent à celui de sa soeur Bourguignonne, mais peut-être qu'avec un peu d'entraînement il serait facile d'en augmenter la qualité ?

Hypothèses et coutumes légendaires à la Pierre aux Chasses.

L'histoire, entraînant périodiquement des bouleversements, des renouveaux, des interrogations, conduisit sans doute les hommes, pris dans la tourmente d'un quelconque événement ou besoin, à baptiser une nouvelle fois le menhir de Thoury-Férottes¹⁰².

Les raisons de cette décision me sont pour le moment inconnues, dans la mesure où, malgré un fastidieux travail de dépouillement d'archives auquel j'ai été amené, aucune information ne semble avoir perduré jusqu'à nos jours.

Pour apporter un peu d'éclaircissement à cette affaire, accordons-nous déjà à reconnaître la signification essentielle du nom de notre pierre. Car après tout, cette appellation de *Pierre aux Chasses* n'exprime-t-elle tout simplement pas la transparence d'un ancien usage, d'une lointaine coutume liée à cette activité et perpétuée jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle ? En conséquence, il est fort possible qu'il y a plus de deux cents ans, le mégalithe entraînait dans le

⁹⁸ Abbé Pougeois : articles précédemment cités (p24) Marcel Picard : document d'une page fournit par Madame Legrand, de l'Association de la Pierre-Cornoise de Thoury-Férottes, Emmanuel Paty : Mémoire sur les antiquités Galliques et Gallo-romaines de Seine-et-Marne, imprimerie des Monuments Historiques, année 1848.

⁹⁹ Marcel Picard : document cité précédemment.

¹⁰⁰ Paul Quesvers : Lorrez-le-Bocage et ses environs, édition Res Universis, année 1991. (p 34 et 35)

¹⁰¹ Patrice Vachon : Pierres et Légendes de Côte-d'Or, éditions L'Arche d'Or, Mars 1999. (p 51 et 52)

¹⁰² Nous nous en tiendrons ici à l'hypothèse du bloc qui a changé de nom.

cadre des occupations cynégétique des seigneurs de la commune, ou qu'il servait ouvertement de point de chute ou de départ de la chasse.

C'est d'ailleurs l'explication qui est venue spontanément à l'esprit de mes différents « informateurs » lorsque cette question leur fut posée. C'est aussi celle qui serait à même de justifier le changement de nom du menhir. Innovation qui aurait très bien pu se produire dans les lendemains de la Révolution Française, alors que les droits de chasse avaient évolués et que l'image du joug oppressant du pouvoir féodal écrasait encore les campagnes. Cette sorte « d'exorcisme », de principe d'opposition rangé aux côtés des grands revirements politiques qui étaient alors en marche, ferait de notre pierre, fraîchement nommée, la suppléante d'un passé que l'on cherchait peut-être à oublier ?

On pourrait discuter plus longuement du terme *Chasse* dans lequel de nombreuses variantes linguistiques sont observables. Je citerai d'abord celle qui, à mon avis, s'identifie facilement au caractère accidenté de notre mégalithe. D'après Godefroy, le mot *chasse* était employé autrefois pour désigner « le chas, le trou d'une aiguille »¹⁰³. Cette remarque intéressante prend une couleur particulière, dans la mesure où, rappelons-le, la *Pierre Cornoise* est étoilée de plusieurs cavités cupuliformes, de dépressions, quand elle n'est pas traversée par le fameux conduit « musical » évoqué précédemment. Alors, la *Pierre aux Chasses* nous ramène-t-elle tout naturellement à une simple *Pierre aux Chas, aux Trous*, nommée ainsi pour cette seule caractéristique ou pour une autre raison dont l'évidence est moins perceptible ?

A ce propos, jusqu'où sommes-nous en droit de repousser les limites du raisonnable afin de considérer que la main humaine ait pu façonner plusieurs d'entre eux ? Curieusement la pratique de détacher des fragments de pierre ou de récolter la poudre minérale de certains blocs en creusant de petits trous, était monnaie courante dans la médecine superstitieuse et les observances rituelles attachées aux roches du terroir Français. Sébillot en rapporte quelques unes, surtout s'appliquant aux rites de fertilité ou de guérison, sans toutefois fournir davantage de précisions¹⁰⁴. Des cas semblables et plus conséquents ont été décrits dans d'autres pays. En Australie par exemple, où « les particules tirées des pierres Tjouroungas ont servi à des cérémonies de fécondité »¹⁰⁵. En Californie, où la formation artificielle des cupules paraît résulter de croyances et de coutumes sensées influencer la fertilité féminine. Selon David S. Whitley elles étaient « souvent l'oeuvre de femmes qui désiraient concevoir. Elles accomplissaient une sorte de coït rituel avec le rocher en utilisant un pilon ou une pierre en forme de phallus pour gratter et piquer un creux dans le rocher. Puis elles recueillaient la poudre produite, qui symbolisait le pouvoir provenant du monde surnaturel à l'intérieur du rocher, pour s'en oindre le ventre et en placer dans leur vagin. La croyance voulait que ce rituel privé garantisse aux femmes la conception s'il était immédiatement suivi d'une relation sexuelle avec leur mari, parce que leur corps/vagin avait été vivifié par le pouvoir surnaturel »¹⁰⁶.

A titre de comparaison, ne perdons pas de vue que les cupules de la *Pierre Frite* de Nanteau-sur-Lunain ont servi de support à une vieille coutume d'enclouage et les cavités de la *Pierre aux Aiguilles* et de la *Roche aux Epingles* de probables réceptacles à des dépôts votifs d'épingles. Comprendons bien qu'une coutume n'en implique pas obligatoirement une autre, cependant l'éventualité que ce genre d'usage ait pu se manifester à la *Pierre Cornoise* n'est pas forcément à exclure.

¹⁰³ Godefroy : Dictionnaire de l'ancienne langue Française, année 1883. (volume 2, p 83)

¹⁰⁴ Paul Sébillot : Le folklore de France, la terre et le monde souterrain, réédition Imago, Février 1983. (p 178 à 180)

¹⁰⁵ H. Nevermann, E.A Worms, H. Petri : Les religions du Pacifique et d'Australie, Payot, Paris 1972. (p 240)

¹⁰⁶ David S. Whitley : L'art des Chamanes de Californie, édition le Seuil, Avril 2000. (p 98)

Avant de poursuivre plus loin dans le légendaire de la chasse, attardons-nous un dernier instant entre les pages du dictionnaire de Godefroy¹⁰⁷ qui donne une seconde définition de ce mot, dont l'énoncé traduit désormais la notion de «bannissement». La *Pierre aux Bannissements* ? cela sonne avec difficulté et du même coup remet littéralement en cause la fonction du menhir qui s'en trouve pour le moins perturbé, ce qui n'est pas fait pour arranger les choses. Mais la solution est néanmoins envisageable. Après tout ce monolithe a très bien pu être utilisé comme une pierre de justice ? On en trouve d'ailleurs un échantillon à Diant.

Et si *Chasses* s'écrivait en réalité *Châsses*, notre mégalithe, situé bizarrement à proximité du *Sentier des Processions*, aurait-il renfermé les restes d'un quelconque saint ? Nous ne polémiquerons pas davantage sur le sujet tandis que s'éloignent logique et plausibilité. Penchons-nous plutôt sur un autre type de chasse, fantastique cette fois-ci et s'inspirant d'un mythe ancien que l'on rencontre en de nombreuses régions du monde. L'idée que la *Pierre aux Chasses* ai pu devenir le théâtre de manifestations d'esprits conduisant une cohorte infernale ou d'un chasseur maudit m'a été soufflé à la lecture de la légende du Grand Veneur de la Forêt de Fontainebleau. Ce récit que je ne rapporterais pas ici, tant il y a pléthore de témoignages, se résume à la rencontre, signalée lors d'une chasse en 1598 ou 1599, du roi Henri IV et du spectre d'un Grand homme noir, chasseur fantôme apparemment inoffensif, se contentant d'effrayer et d'interpeller vigoureusement sa victime¹⁰⁸.

On pourra toujours me reprocher le manque flagrant d'éléments démontrant qu'une légende échappée d'un thème analogue existait sur le territoire de Thoury-Férottes et que la *Pierre aux Chasses*, de par son patronyme, en ait été le principal acteur. Tout cela met à jour une authentique problématique dont l'atténuation est envisageable à condition d'accepter de se soumettre à des rapprochements de similitudes nominales ou folkloriques aussi, continuerons-nous à employer notre méthode d'investigation « par défaut » et à proposer d'hypothétiques résultats à travers le peu de documents dont nous disposons.

Qu'elle soit troupe de morts, armée fantôme, phalanges de démons, groupe d'enfants morts sans baptême, la Chasse Infernale semble surgir et se volatiliser au gré de la nuit ou des phénomènes atmosphériques, comme la tempête, le vent, le tonnerre ou encore les tornades. Et quand le passage est signalé, la description du décor environnant demeure souvent vague, les témoignages s'accommodant d'aspects purement génériques. En réalité, il est rarement fait mention d'un lieu physique bien déterminé ce qui complique notre approche puisque notre menhir, lui, est bien réel. Pourtant quelques exceptions s'inscrivent dans une aire plus stricte, quand elles ne mettent pas en évidence un endroit reconnu, une localisation précise. Paul Sébillot livre deux exemples de blocs appartenant à la tradition des Chasses Fantastiques : le premier est celui de la roche dite du Grand Veneur dont la légende se rapproche de celle de son homonyme de Fontainebleau, si ce n'est que ce personnage n'y apparaît seulement lorsqu'un événement national se prépare. Le second, celui de la Pierre des Fées près de Courgenay, dans le Jura bernois, où la nuit, on voyait errer un grand troupeau de sanglier; un cavalier tout noir les chassait, et les gens du pays avaient soin de laisser aux environs de la pierre des bottes de foin pour la nourriture du cheval de cet étrange chasseur¹⁰⁹.

A un autre niveau, moins détaillé cette fois-ci, Annette Lauras-Pourrat rapporte qu'une chasse infernale se révélait dans le chaos rocheux de Casteltinet, à l'est de Thiézac¹¹⁰, sans indiquer explicitement sa provenance. Dans le même élan, signalons le récit du seigneur de Balleure (Saône-et-Loire) qui mentionne une lourde pierre marquée d'un coup de griffe

¹⁰⁷ Godefroy : ouvrage cité précédemment. (p 84)

¹⁰⁸ Pour plus d'informations consulter : Louis Ferrand : Le Grand Veneur ou Chasseur noir de la forêt de Fontainebleau, Paris librairie d'Argences, année 1979. (p 1 à 8)

¹⁰⁹ Paul Sébillot : Le folklore de France, la terre et le monde souterrain, réédition Imago, Février 1983. (p 111 et 154)

¹¹⁰ Annette Lauras-Pourrat : Guide de l'Auvergne mystérieuse, édition Tchou, année 1989. (p 528/529)

diabolique¹¹¹, indice important, transparaissant à l'arrière-plan et marquant peut-être le point de départ de cette « chasse ». Il est indéniable, en dépit de la pauvreté de leur fréquence, que ce type de croyances s'observait auprès de certains rochers. Reste à savoir à présent si *la Pierre aux Chasses* entrait dans la collection de ce légendaire. Ne nous leurrions pas. L'impasse dans laquelle nous enferme la déficience d'arguments se refusera à toute réponse définitive et plutôt que nous soutenir obligera à élargir notre champ de prospection afin de chercher ailleurs d'éventuelles connexions.

Peut-être pouvons nous en sortir en précisant que l'ancien climat de la Pierre aux Chasses se situait, sur le plan d'intendance de 1782, à quelques pas d'un lieu-dit « mythique » : *les Vignes des Brandons*. Rappelons que les *Brandons* « désignaient, au moyen âge, le premier dimanche du carême. Le soir des Brandons, les populations parcouraient les champs éclairées de torches de paille tressée - les brandons - dansant et chantant »¹¹². Geniève Breilloux signale, outre une *roche des brandons* sur la commune de Cesson, que cette tradition « représentait la fête de la lumière, chargée « d'émoustiller la terre endolorie », (...) ces brandons : ancien rite païen de purification, éviteraient la maladie du blé et favoriseraient la germination »¹¹³. Quant à René Blaise, citant du Cange, il indique que ces torches de pailles étaient promenées la nuit dans les terres et les vignes pour en chasser le mauvais air¹¹⁴. Ce « mauvais air », cet esprit, ce démon, derrière qui se profile parfois et par un hasard d'étranges circonstances, la silhouette du meneur de la Chasse Infernale¹¹⁵, n'en demeure pas moins localisé. Aussi nous nous interdirons la facilité d'un tel rapprochement. Malgré cela, il est toujours possible de dire que les *Brandons* aient été célébrés à Thoury-Férottes pour conjurer en partie la présence d'une entité surnaturelle et menaçante, mais il est impossible de l'affirmer, et même si certains passages cycliques de la Chasse ont parfois lieu la première semaine du carême¹¹⁶, semaine qui correspond aux prestations des *Brandons*, cela ne prouve quasiment rien.

Au regard des éléments disponibles et dans l'état actuel de nos investigations, il nous sera difficile de nous forger une opinion irrévocable, je laisse donc à chacun la liberté de s'y exercer et le soin à d'éventuels détracteurs ou alliés d'en mesurer la réelle portée sur le terrain.

En guise d'adieux : la Pierre Levée de Dormelles.

Paul Bouex, commentant le « principe des alignements », nous confiait déjà en 1911 : « la hauteur des éléments et leur altitude vont presque toujours en décroissant vers la sépulture »¹¹⁷.

En l'occurrence, après avoir passé en revue les précédents blocs de ce premier groupement, un seul coup d'oeil suffit pour remarquer que leurs configurations se réduisent en decrescendo de formes et de proportions, dès lors qu'on atteint le monolithe de Dormelles. Ici l'écart de dimension est considérable, puisque celui-ci ne mesure plus qu'1m50. C'est un fâcheux et douloureux handicap qui lui vaudra souvent le titre d'imposteur et continuera à lui coller à la peau, depuis que certains l'ont déclaré comme le mégalithe « le plus fruste et le plus contestable de la région »¹¹⁸. Que voulez-vous, tous les menhirs n'ont pas la chance de voir le jour à Carnac, ce berceau des dieux, où, malgré leur aspect anodin, certains blocs, de moindre

¹¹¹ Guide de la France mystérieuse : réédition Presse Pocket, année 1975. (Tome 2, p 15)

¹¹² L'Abeille de Fontainebleau : 12 août 1932.

¹¹³ Geneviève Breilloux : La vie à Cesson (Seine-et-Marne) de 1890 à 1913, édité par la mairie de Cesson, année 1991. (p 44)

¹¹⁴ René Blaise : Les brandons Briards, Bulletin Folklorique d'Ile-de-france, Mai 1952. (p 323)

¹¹⁵ Achille Millien et Paul Delarue : Carte mythologique de la France. Nièvre, II^{ème} partie, Bulletin de la Société de Mythologie Française, n°10 Avril-Juin 1952. (p 17)

¹¹⁶ Claude Lecouteux : Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age, éditions Imago, année 1999. (p 168)

¹¹⁷ Paul Bouex : Les mégalithes des environs de Nemours, l'Homme Préhistorique, année 1912. (Tome 10, p 300)

¹¹⁸ Paul Bouex : Les mégalithes des environs de Nemours (suite), l'Homme Préhistorique, année 1912. (Tome 10, p 330)

stature, affichent en toute légalité cette honorable classification, garant de leur « reconnaissance sociale ». Il faut néanmoins reconnaître que l'intérêt archéologique de notre roche n'est pas de taille à combattre la richesse et la diversité des monuments Bretons. Aussi préservons-nous, par amour et respect pour ce bloc, de lui avouer cette cruelle vérité.

Ce grès ferrugineux, d'une belle couleur rouille, tirant parfois sur l'ocre et l'orangé se dresse, avec une légère inclination, sur un plateau au sud-ouest du bourg, dans une parcelle de champ cultivé. Près de là, les premiers arbres du bois voisin s'ouvrent sur ce vaste espace où les heures s'écoulent doucement comme si elles portaient en fumée. Son profil bombé, délicatement proportionné, la chaleur et la douce luminosité de sa coloration, lui confère un air bon enfant, de protecteur bourru, mais généreux, au contact duquel il est facile de prendre du bon temps. Qualités que l'on se doit de reconnaître, même si l'absence d'une véritable identité le relègue parfois au rang d'un « vulgaire sans papiers ».

Les diverses études et articles qui lui ont été consacrés paraissent être la réplique exacte des opinions que l'on s'en fait. Edmond Doigneau, Edmond Hue, Armand Viré, Paul Bouex, Georges Lioret, Pierre Doignon et bien d'autres consentent seulement à lui abandonner une mesure d'encre et à se dessaisir d'un peu de leur activité pour qu'il puisse exister l'instant de quelques lignes.

On le mesure, (largeur des faces variant d'1m30 à 50cm), on détermine son orientation (Nord-nord-ouest/Sud-sud-est), on le classe, dès 1887¹¹⁹, on discute de sa véritable nature de pierre dressée, sans pour autant la déterminer, et le tour est joué. Seul le quatrième auteur rapporte qu'« une fouille pratiquée sur le côté Sud montre la dimension de la partie enfouie : 1^m20 »¹²⁰. Sa longueur totale serait donc de 2m70, mais, disons-le sans ambages, ces recherches semblent avoir été étouffé dans l'oeuf et s'interrompre avant même qu'elles ne commencent. A aucun moment, Bouex ne fait mention d'informations ou d'investigations supplémentaires. Il parle encore moins de ces fameuses pierres de calage ou d'une fosse d'implantation, indices précieux qui auraient eu la force de trancher définitivement le doute pesant sur le caractère authentique de ce bloc. C'est d'autant plus navrant, que tout cela partait de bonnes intentions.

Si l'on se range aux côtés des partisans qui voient dans la *Roche de Dormelles* un véritable menhir, on peut estimer, avec réserve, que cette roche a pu être extraite d'un gisement de grès sis à la Butte Beaumont, tertre boisé; dominant la maison de retraite de Challeau. Cette possibilité m'a été suggérée lors d'une récente prospection qui m'a fait découvrir, hormis l'existence d'une *Roche au Diable* inédite, indiquée par Monsieur Jérôme de Roys, plusieurs blocs qui paraissent de même tempérament géologique que notre mégalithe. Au regard de sa position actuelle, il aurait donc été descendu d'une hauteur de 126m et conduit 1 km plus bas vers le sud, jusqu'au point qu'il occupe à présent, et dont l'altitude avoisine les 100m.

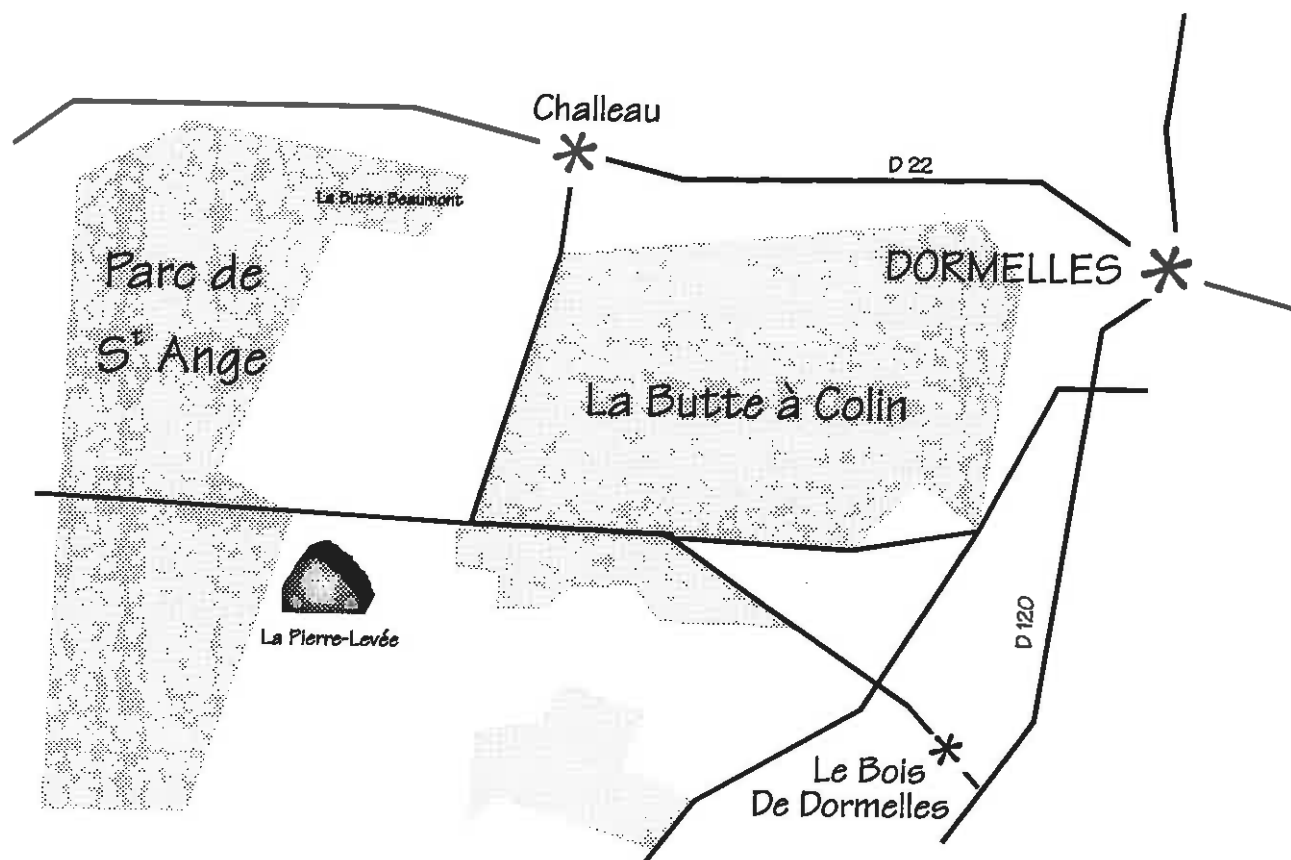
Certains préhistoriens ont cru quelquefois que le territoire de Dormelles offrait le refuge à deux mégalithes. Apparemment cette erreur résulterait d'un malentendu engendrée par la profusion de noms sous laquelle la roche est désignée. D'autre part, les mensurations rapportées par Doigneau, qui semble être à l'origine de cette confusion, et la situation de ce second bloc éventuel sont sensiblement identiques à celles de la *Pierre-Levée*¹²¹. Ce qui tendrait à négliger décevantement cette hypothèse. Mais soyons prudent et gardons-nous d'un engagement aussi catégorique. Ne perdons pas de vue que dans la liste des sections et lieux-dits du plan d'intendance de 1780¹²² figure une *Roche Cassée*, à la vocation incertaine. Il est fort regrettable qu'aucun renseignement ne me soit parvenu au sujet de cette pierre, dont la disparition remonte

¹¹⁹ Tous ces relevés et informations sont de Monique Olive : Inventaire des mégalithes de Seine-et-Marne. Mémoire de maîtrise, université de Paris I, année 1972. (p 29)

¹²⁰ Paul Bouex : article cité précédemment. (p 329)

¹²¹ Edmond Doigneau : Nemours, chez Garcet et Nisius à Paris, année 1884. (p 153, 154)

¹²² Plan d'intendance du territoire de Dormelles : levé en 1780. Archives départementales de S-et-M. Référence C.39



La Pierre-Levée
de Dormelles
(photo Céliende LEBON)



sûrement à une époque très ancienne. Reste donc l'émotion du rêve et le plaisir d'imaginer la paisible existence de ce double minéral avant qu'un destin funeste et impétueux ne décide de s'abattre sur lui...

Si l'habit ne fait pas le moine, la taille n'est pas non plus un facteur d'ignorance, preuves nous sont fournies à la vue de ses nombreuses dénominations évoquées plus haut. Elle n'en compte pas moins de cinq, ce sont : *la Roche de Dormelles*¹²³, *la Pierre Debout*¹²⁴, *la Pierre-Levée*¹²⁵, *la Pierre Plantée ou Pierre au Prince*¹²⁶. Cette dernière et glorieuse appellation, née sans nul doute d'un amalgame de considérations chères à la théorie-aimant de l'abbé Béraud (encore lui !), reproduit également l'histoire du « général enterré » confirmée par Viré qui signale que les paysans, « prétendent que tous les menhirs de la contrée sont les tombeaux « d'un général du temps des guerres ». »¹²⁷.

En réalité ce mégalithe conserve une autre légende beaucoup moins connue. Ce récit, que j'ai eu la joie de recueillir auprès de Jean Dumonthier, lors d'une conversation téléphonique, narre la mésaventure « d'un paysan, qui, ayant voulu déplacer le mégalithe, afin de s'approprier le trésor qu'il dissimulait, ne put le faire à cause de son poids, mais le fit se pencher », d'où sa légère inclination. Ce témoignage, dont la pérennité semble s'assurer uniquement par le biais de la transmission orale, est sans doute un reliquat, à peine voilé, du premier « mythe » resservi précédemment. L'influence de ce légendaire ayant suffi à notre homme pour qu'il songe à débarrasser discrètement « le prince » de sa fortune.

Les similitudes de ces hantises, liées directement ou indirectement à des richesses enfouies, rencontrées de part et d'autre des monuments étudiés dans notre article, constituent un ensemble dont il serait tentant d'esquisser une approche. Ne les sous-estimons pas. La tradition des mégalithes gardiens de trésors cachés est peut-être bien l'une des plus anciennes formes de légendaire qui escortait nos différents menhirs, tradition réinterprétée par les générations suivantes, jusqu'à ce qu'au détour de « l'envahissante » théorie d'un abbé, elle resurgisse, modifiée pour la circonstance mais toujours prête à « corner » dans les mémoires à « aiguïser » les esprits...

¹²³ Edmond Hue : Le préhistorique dans la vallée de l'Orvanne, Le Mans, imprimerie Monnoyer, année 1906. (p 3)

¹²⁴ Jean Dumonthier : Dormelles, édition à tirage limité, 3^{ème} trimestre 1999. (p 38)

¹²⁵ Armand Viré : Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau, l'Homme Préhistorique, n°4, Avril 1906. (Tome 4, p 101)

¹²⁶ Paul Bouex : Notes de préhistoire locale. Bulletin de l'A.N.V.L, n°9, année 1926. (p 68)

¹²⁷ Armand Viré : article cité précédemment. (p 100)

UN CAS D'AMPUTATION SUR UNE SEPULTURE ANCIENNE DECOUVERTE A MONTEREAU-FAULT-YONNE

par Gilbert-Robert DELAHAYE et Jean MARAIS

Au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2000, la ville de Montereau-fault-Yonne a fait procéder au creusement d'une excavation talutée au chevet de la collégiale Notre-Dame-et-Saint-Loup afin de mettre en place un drainage d'évacuation des eaux pluviales s'écoulant des toitures du chevet de l'église. Cette opération avait recueilli l'accord de M. Jacques Moulin, architecte en chef des Monuments historiques, en charge des travaux de restauration en cours sur la façade occidentale de cet édifice.

Cependant, l'examen de la berme occidentale (la plus proche de l'église) de cette excavation par M. Jean Marais, administrateur et délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins pour le canton de Montereau, quelques jours plus tard, révéla que les vestiges de plusieurs squelettes humains étaient visibles dans la coupe de terrain. La municipalité, aussitôt avisée, alerta à son tour le Service régional de l'archéologie. De plus, des vandales ayant, entre temps, dérobé les ossements d'un des squelettes, celle-ci autorisa M. Marais à recourir à l'aide de M. Gilbert-Robert Delahaye, afin de procéder à une fouille d'extrême urgence, tant pour soustraire au vandalisme les ossements les plus exposés et leur assurer, après examen, une sépulture décente, que pour en tirer d'éventuels éléments d'information sur la date et les circonstances de leur inhumation.

Cette fouille de sauvetage, très partielle et très limitée (la surface excavée étant inférieure à un mètre carré) a été réalisée le jeudi 20 juillet 2000.

Localisation du sauvetage

Le sauvetage archéologique est situé parallèlement à l'égout bétonné qui, au sol, borde l'extérieur de l'église, le long de la face orientale de la sacristie. Le squelette reposait selon une orientation sud-nord.

Au droit du contrefort le plus proche apparaissait encore la coupe d'os longs appartenant à d'autres corps. Enfin, un crâne, partiellement coupé par l'engin de terrassement, se voyait dans la berme, au droit de la chapelle axiale du chevet de l'église, à peu de distance de l'affouillement résultant de l'opération clandestine menée par les vandales précités.

Stratigraphie sur le site du sauvetage

Ainsi que le supposait l'architecte en chef des Monuments historiques, les premières strates rencontrées sous le niveau du sol sont des épaisseurs de remblais. Plus bas, sont des couches qui, au contraire, correspondent à une occupation humaine. Les natures des couches rencontrées sont les suivantes :

- terre végétale noirâtre avec quelques cailloutis ; sans doute un apport pour favoriser les plantations arbustives et les fleurs disposées en massifs sur la pelouse environnant le chevet de l'église. Epaisseur : 0,35 m.
- terre marneuse jaunâtre avec cailloutis ; vraisemblablement un remblai stérile. Epaisseur : 0,20 m.
- terre noire, correspondant peut-être à un ancien niveau d'occupation. Epaisseur : 0,40 m. C'est à la base de cette couche que fut rencontré le squelette fouillé. Celui-ci reposait sur un lit de cailloutis l'isolant de la couche inférieure.

■ terre argileuse jaunâtre d'une épaisseur indéterminée.

Nature des vestiges mis au jour

Ces vestiges consistent en la moitié gauche d'un squelette humain reposant à 0,95 m sous le niveau du sol à cet endroit. La moitié droite et la tête avaient disparu, sans doute lors du creusement à la pelle mécanique de l'excavation ayant entraîné la découverte. Ce squelette reposait en décubitus. Les pièces osseuses encore en place consistaient en un fragment d'omoplate, plusieurs fragments de côtes, les os du bras (état fragmentaire), quelques os de la main, la moitié du bassin, le sacrum, quelques vertèbres, le fémur, la rotule, le haut du tibia et du péroné. Or, ces deux derniers os avaient été sciés juste au-dessous du genou. Cette particularité est importante, car la présence d'une amputation chirurgicale constitue un facteur de datation décisif.

Hypothèse de datation

Si ce corps était disposé selon une orientation tête au sud et pieds au nord, en revanche, les autres éléments osseux repérés dans la berme ne semblaient pas alignés selon la même orientation. Ce constat amène à se poser la question de savoir si l'on se trouve vraiment en présence d'un cimetière ou d'un site d'inhumation occasionnel. D'autant que, jusqu'à la suppression du chapitre, en 1772, les chanoines habitaient, dans le cloître, des maisons disposées en bordure externe d'une ruelle ceinturant la collégiale, débouchant à l'ouest sur le parvis de l'église et, au nord, dans la Grande rue.

Cette voie autour de l'église, « où l'on va ordinairement en procession »¹, située à un emplacement totalement différent de la voie nouvellement nommée rue de l'Ancien Cloître, occupait l'espace dont le sous-sol recèle les vestiges humains signalés ici. Cela incite plutôt à voir en ceux-ci le résultat d'inhumations occasionnelles, telles celles que l'on devait pratiquer lors des périodes de siège, lorsque le cimetière de la ville, situé hors les murs, était inutilisable. Or, la technique chirurgicale d'amputation par sciage n'apparaît pas avant le début du XVI^e siècle, excluant donc la possibilité, pour le squelette examiné, d'avoir été inhumé au cours de l'un des sièges subis par la ville au cours des périodes antérieures, y compris durant le siège mémorable de 1437.

D'autre part, si Montereau a été perturbé pendant la Fronde par de nombreux passages de troupes et quelques échauffourées, rien n'indique que la cité ait été à aucun moment assiégée à cette époque, et il est certain qu'elle ne l'a plus jamais été ensuite. Restent les guerres de Religion, au cours desquelles Montereau a changé maintes fois de mains, mais le plus souvent par surprise, sans coup férir, à l'exception toutefois de l'année 1589 où les marguilliers de la paroisse Saint-Loup ont déclaré (*) avoir payé 45 sols pour le repavage de neuf fosses, dont cinq dans l'église et quatre dans le cloître, destinées à divers défunts, habitants ou non, « *daultant que lon ne les auroict peu enterrer au cymetière à cause que après la surprise faicte de ladicte ville le trenteiesme jour de may en ladicte année, les portes furent par longue espace de temps fermées et ne pouvoict ton enterrer ceulx qui furent tuéz que en ladicte église et au cloistre* ».

Tout incline donc à supposer que l'on se trouve en présence d'un individu ayant succombé au cours du siège de juin 1589. Toutefois, aucun objet mobilier n'ayant été mis au jour avec ce squelette et n'étant venu confirmer cette hypothèse, il convient de s'en tenir à la prudente réserve qui doit naturellement s'attacher à une conjecture.

¹ Archives communales de Montereau-fault-Yonne, Comptes des marguilliers de la paroisse Saint-Loup, GG 39.

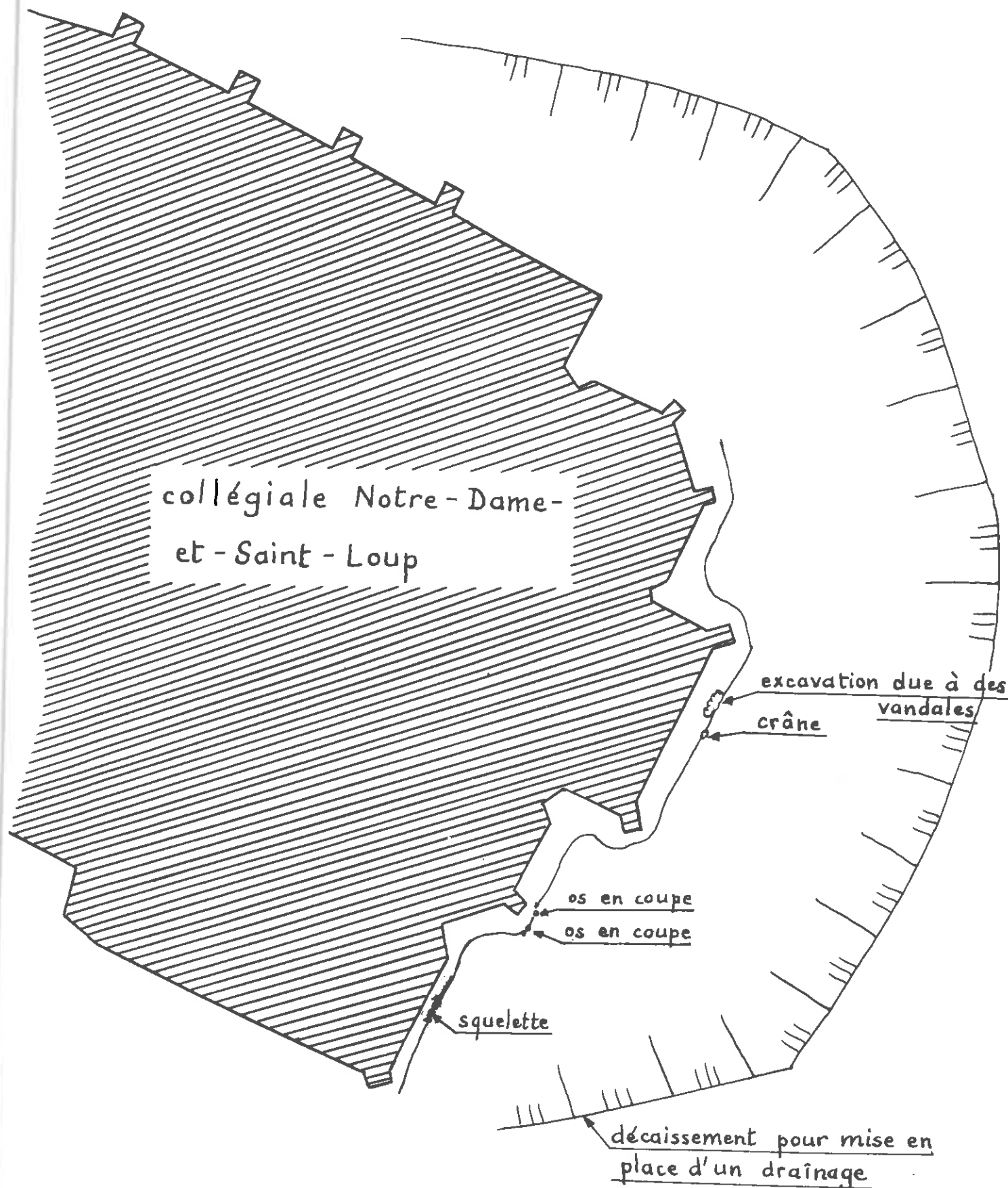


Figure 1.- Situation d'un squelette présentant une amputation, découvert au chevet de la collégiale Notre-Dame-et-Saint-Loup de Montereau (dessin G.-R. Delahaye et J Marais)

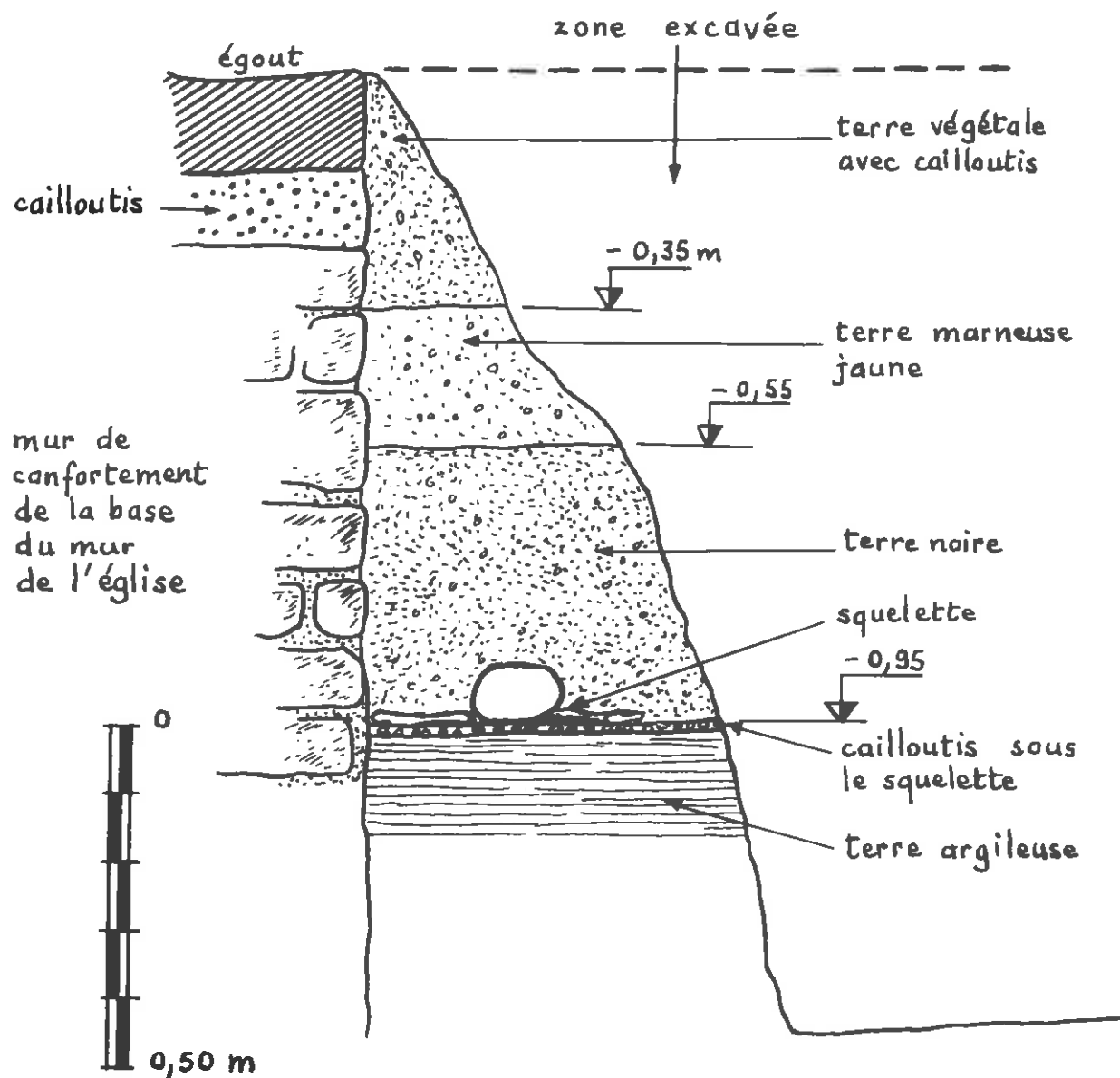


Figure 2- Stratigraphie du site de découverte du squelette présentant une amputation (dessin G.-R. Delahaye et J. Marais)

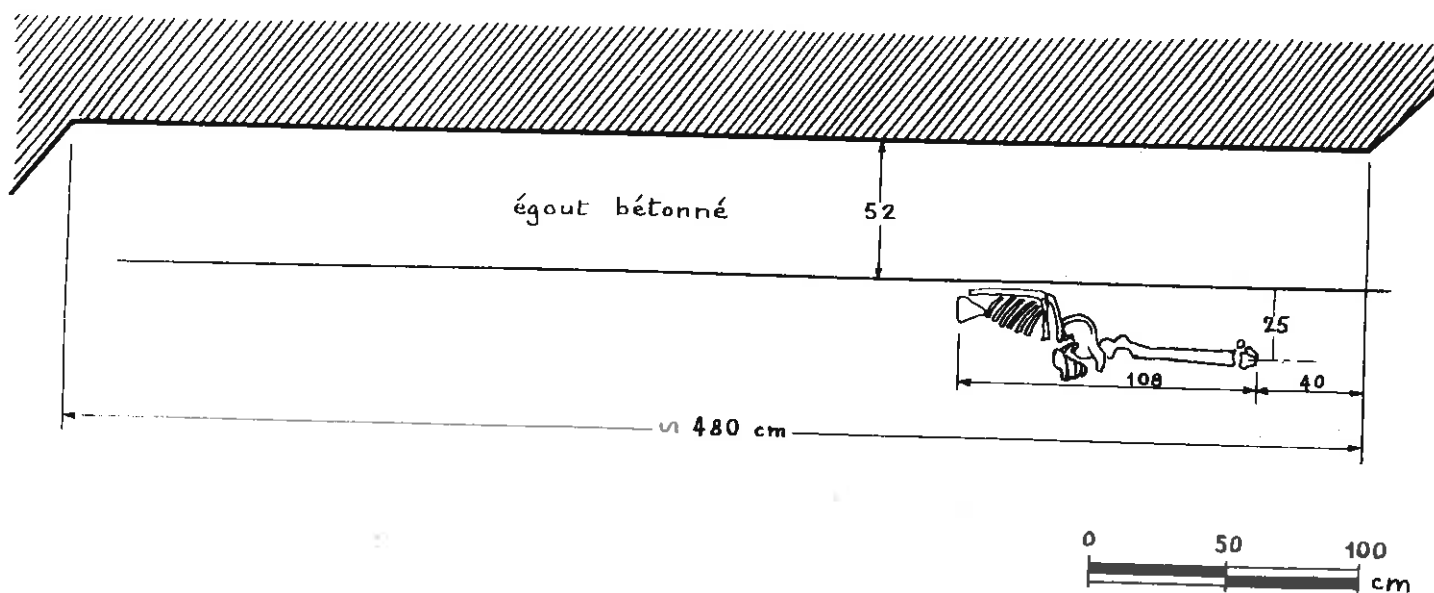


Figure 3.- Positionnement du squelette par rapport au chevet de l'église (dessin G.-R. Delahaye et J. Marais)

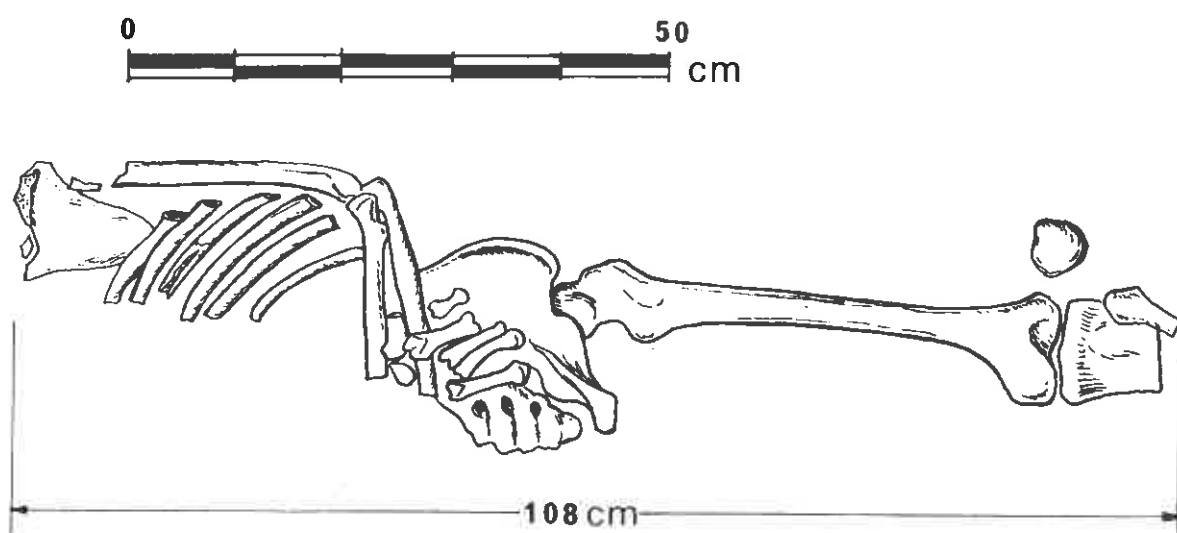


Figure 4.- Détail du squelette présentant une amputation de la jambe gauche (dessin G.-R. Delahaye et J. Marais)



Figure 5.- Le squelette présentant une amputation au moment de son dégagement (photo G.-R. Delahaye et J. Marais).



Figure 6.- Vue de détail sur le tibia et le péroné (Photo G.-R. Delahaye et J. Marais)